

Réflexion

« In intensa profusione cogitationum »

Lettre offerte à tous les hommes de paix
et en particulier à tous les militaires
qui risquent leur vie pour la paix.

*Sur les rapports entre les religions
au sein d'un état de droit.*

I. Un état des lieux : pour situer notre sujet

1. UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE :

Dans le foisonnement intense des idées et des cultures qui marquent notre société française, le disciple du Christ cherche son chemin propre tout en restant en connivence profonde avec l'ensemble de cette réalité polychrome qui l'entoure et dont, en droit et en fait, il est membre et acteur. La proximité voire la promiscuité des peuples entraîne une vie commune et impose un minimum de convivialité, un vivre ensemble d'autant plus lourd à mettre en œuvre que la pluralité des situations et la vivacité des évolutions rendent difficile une connaissance approfondie de l'autre et de ses besoins. Et, parfois, la méconnaissance initiale (due à notre premier « bain » d'une seule culture) jointe à une agressivité congénitale (due au péché en nous) nous pousse à des comportements tout à

fait éloignés de l'Évangile. Par *pluralité des situations*, j'entends souligner la présence de différences réelles qu'aucune indifférence ne peut estomper, qu'aucun mépris ne peut gommer. Les différences religieuses, pour parler d'elles, ne se compriment pas avec des idées préconçues souvent servies avec des slogans : « toutes les religions se valent », « on croit tous à la même chose » etc. La vraie sagesse ne réside pas dans la demeure du relativisme, pas plus que l'amitié véritable n'habite dans l'uniformité.

Ce phénomène de société prend une tonalité particulière et, à mon avis, prophétique dans l'aumônerie militaire française, où cette diversité existe immédiatement. En effet, la présence des aumôniers militaires se décline dans quatre cultes : catholique, protestant, israélite et musulman. La coexistence réclame donc une convivialité au quotidien et notre dialogue interreligieux ne se restreint pas à l'échange des idées et des mots, chose bien nécessaire, mais elle se déplie dans la mise en place de collaborations concrètes réclamées par les circonstances. En ce sens, l'attitude à adopter par les chrétiens dans nos armées anticipe sur celle que tous les chrétiens devront avoir pour vivre en conformité avec leur vocation au milieu d'une société pluraliste, au cœur d'une société désormais laïque où se côtoient les religions du monde.

Tant du côté des aumôniers eux-mêmes que du côté du commandement militaire, il y a donc aujourd'hui matière à préciser les choses en permanence pour que cette convivialité soit en même temps cohérente avec la foi de

chacun et respectueuse de l'unité de l'ensemble. Que doit-on faire ensemble ? Que peut-on faire ensemble ? Quelle particularité conserver ? Il nous faut reprendre les aspects pratiques à frais nouveaux sous peine de commettre de graves injustices à l'encontre de l'un ou l'autre culte et plus particulièrement du culte catholique, qui a marqué comme aucun autre l'histoire de notre nation et qui, aujourd'hui encore, sert de « mesure » ou de référence lorsqu'on parle de « culte » dans le droit civil. Rappelons que ce mot vient d'une réalité religieuse avant d'avoir reçu un sens légal et profane.

2. LES DEUX VISAGES DE LA VOIE CHRETIENNE

Au sein de ce pluralisme de fait où ont cessé les situations de monopole, que vit le fidèle catholique dans cette présence à lui-même et dans sa présence au monde ? Quelle joie est la sienne ? Quelles interrogations sont les siennes ? J'affirme de suite la dimension subjective de l'étude proposée ici car l'honnêteté réclame de dire d'emblée dans quelle posture spirituelle se tiennent les aumôniers et les croyants catholiques alors qu'ils vivent dans ce contexte nouveau pour tous en France.

Pour le dire en un mot : ils se tiennent dans la dynamique des commencements. Celle qui toujours a tendu leur cœur. Ils marchent sur un chemin de plénitude personnelle. Leur soif inaltérable de bonheur les jette sur la route ; elle en fait un être « sur la voie ». Or, quête de soi au milieu des autres, cette recherche constante du disciple présente deux visages.

Le premier visage est de clarté chaleureuse, modulée par la présence du mystère, quand il s'agit de contempler la lumière révélée à laquelle le fidèle catholique adhère par sa foi et qui lui est transmise sans déperdition par l'Eglise catholique dans sa sainte Tradition et son Magistère. Le fait que des doutes le traversent quand la démesure du mystère auquel il croit le submerge, que des hésitations le troublent quand des questions morales complexes se posent à lui, que des faiblesses grignotent la force de sa prière quand il essaie de se recueillir, n'écorne pas la solidité de ce à quoi il veut conformer sa vie. Il est loin le temps des rudes mises en question de la foi où l'Eglise indivise enfanta dans la douleur les dogmes fondateurs. En ce troisième millénaire commençant, nous bénéficions du « désenveloppement »¹ initial de la Révélation opérée par les premiers siècles chrétiens, en particulier sur le mystère de la sainte Trinité et du Seigneur Jésus. Même si nous croyons mal, nous savons à quoi nous croyons. Notre difficulté ne procède donc pas d'hésitations sur le dogme.

L'autre visage est de pénombre inquiète, traversée par quelques éclairs puissants, lorsqu'il faut au fidèle catholique se situer, sans ambiguïté et sans confusion mais sans retenue ni complexe, au cœur de cette population humaine bigarrée à laquelle il est envoyé mais qu'il sait et sent être éloignée de ses convictions voire opposée à celles-ci. Juifs, musulmans, bouddhistes, agnostiques, libres penseurs, athées, indifférents, idéologues... il ne peut être

¹ selon l'heureuse expression du Cardinal Charles Journet

question d'énumérer les diversités religieuses ou philosophiques composant le milieu de vie actuel où chemine le fidèle catholique. Dans la sphère chrétienne elle-même, une diversité réelle brise nos rêves d'uniformité : catholiques, orthodoxes, protestants se côtoient et se fréquentent. S'il comprend intellectuellement que derrière cette diversité se tient une richesse potentielle, son regard va d'abord aux difficultés qu'elle engendre et aux oppositions de personnes qu'elle génère. Habitué à grandir et à transmettre dans un contexte « catholique » jusqu'à date récente, le fidèle catholique se sent balbutier en contexte pluraliste.

A l'interne et à l'externe, le fidèle catholique apprend donc à se situer **avec les autres** parce qu'il lui appartient de ne pas renier les liens humains. Davantage encore : il se sait mandaté par son Maître pour établir des relations vivantes sans lesquelles l'homme individuel se ronge et se meurt. Si le souci de sa sainteté personnelle l'habite vraiment, si la quête de son identité humaine et divine le motive réellement, alors ce souci et cette quête ne peuvent que se déployer en préoccupation constante et concrète pour nouer des liens exacts et purs avec les autres : avec ses frères de foi, avec ses frères d'humanité.

3. LA TERRE COMMUNE OÙ NOUS AVONS NOTRE BERCEAU

En effet, une certitude habite le cœur du chrétien : parmi les hommes rapprochés par les circonstances de la vie, ceux qui forment avec lui sa nation -pour nous la

France-, ceux-là occupent dans son coeur une place privilégiée ; avec le magistère catholique nous condamnons fortement les nationalismes et promovons ardemment le patriotisme : « *il faut clarifier la différence essentielle qui existe entre une forme insensée de nationalisme qui prône le mépris des autres nations ou des autres cultures, et le patriotisme qui est, au contraire, un amour légitime du pays dont on est originaire. Un véritable patriotisme ne cherche jamais à promouvoir le bien de la nation aux dépens d'autres nations* ».² Cette précision étant posée, il reste l'affirmation que « *la loi naturelle nous ordonne d'aimer de prédilection et de dévouement le pays où nous sommes nés et où nous avons été élevés.* »³ L'insistance porte ici sur le mot « *prédilection* » : « *oui, elle est digne, non seulement d'amour, mais de prédilection, la patrie, ... cette terre commune où vous avez votre berceau.* »⁴ Plus que tout autre, le fidèle catholique a pour mission de chercher, de connaître puis de construire un tissu de relations vivantes et vitales avec tous ses concitoyens pris dans leur diversité même : « *Il existe un ordre établi par Dieu selon lequel il faut porter un amour plus intense et faire du bien de préférence à ceux à qui l'on est uni par des liens spéciaux. Le Divin maître Lui-même donna l'exemple de cette préférence envers sa terre et sa patrie en pleurant sur l'imminente destruction de la Cité sainte.* »⁵ Or, une nation n'est pas une idée, et pas plus un ensemble de valeurs ; mais elle se dresse dans sa beauté et sa grandeur à travers la droiture de personnes imprégnées d'une culture, d'un pays et d'une histoire. Une nation existe d'abord d'une communauté de personnes tissée par une culture commune. En quoi notre attachement à notre patrie passe d'abord et surtout par la

² Jean-Paul II, au siège des Nations Unies, 5 octobre 1995

³ Léon XIII, *Sapientiae christianae*, 1890

⁴ Saint Pie X, le 19 avril 1909, à des pèlerins français

⁵ Pie XII, *Summi pontificatus*, 20 octobre 1939

fraternité établie entre nous, fils et filles d'une même nation. Seule une fraternité éclore en solidarité, et une solidarité comprise comme une communauté de destin, donne une âme vivante et forme un corps concret à la réalité qu'est la France.

Et nos armées, au sein du peuple qu'elles servent, réagissent à l'unisson de toute la nation : il n'y a pas de fraternité sans volonté ferme de cultiver les liens au-dessus ou à travers les différences. Les aumôniers militaires catholiques ont à prêcher par l'exemple et par leur parole, la tension positive vers l'unité nationale où chaque chemin personnel ou communautaire se comprend avec celui des autres, où chaque destin particulier se maille avec celui des autres, où chaque attitude enrichit la communauté de sa différence au lieu d'y trouver matière à conflit. L'enjeu est d'autant plus aigu dans l'armée que sa force vient, pour une énorme part, de sa cohésion. Là où manque l'esprit d'unité, les forces se contredisent. Nos « groupes » de militaires portent justement le beau nom « d'unités »...

4. CELUI QUI CROYAIT AU CIEL ET CELUI QUI N'Y CROYAIT PAS

Dans cet élan, il ne serait pas sain de tenir pour anodines les difficultés de cette convivialité à laquelle nous aspirons en tant que catholiques. Parmi elles, les différences de culte et les différences religieuses forment un bloc à part. A sa manière, chacun est convaincu que le religieux touche l'homme à une profondeur telle que la raison elle-même semble parfois dépassée. Que ce soit pour

la dénoncer en tant que telle, que ce soit pour la critiquer dans ses extrémismes, que ce soit pour l'encenser dans sa portée sociale ou mystique, la religion tient une place à nulle autre semblable dans l'esprit de nos contemporains. La religion ne prend pas *toute* la place : entendons bien qu'il y a en l'homme des dimensions qui ne relèvent pas directement⁶ de la religion et sur lesquelles nous nous retrouvons aisément avec tout homme : le sport, par exemple, n'est rien d'autre qu'une pratique (parmi d'autres d'ailleurs) de la dimension corporelle de notre humanité. Mais aucune autre dimension humaine que la religion ne soulève l'homme à ce degré extrême qui peut confiner à l'ultime sagesse ou à la dernière folie.

En ce sens, dans leur agressivité même, les ennemis déclarés de la religion désignent quelque chose de profondément juste : nul lieu n'autorise autant de déviations graves que celui du fait religieux. Quand la conscience même de l'homme est submergée par une pensée religieuse qui pousse à agir aux dépens de toute intelligence, voire au mépris du bon sens lui-même, il est clair que nous nous abîmons dans une contrée infernale qu'il nous faut tous dénoncer, croyants ou incroyants.

De cette place à part des religions dans la conscience et dans la vie humaines, la doctrine « officielle » du

⁶ ce qui ne signifie pas qu'elle soit sans lien avec la religion. Ainsi le sport pris pour exemple ici n'est pas indifférent au christianisme. Tout ce qui a trait à l'homme est repris par le Christ et fait donc l'objet d'une réflexion et d'un jugement de la part de l'Eglise. Mais il n'est pas un fruit de l'Évangile

monde politique doit tenir compte. En cas contraire, on situera la valeur de la religion au milieu des autres : 'on va au catéchisme comme d'autres vont au tennis' dira-t-on. Le prix de ce nivellement sera lourd à payer. Et les conséquences les plus terribles, nous les avons sous les yeux : l'irrationnel religieux poussé jusqu'à la folie ; le mépris de l'homme poussé jusqu'à la manipulation mentale ; la critique des sociétés poussée jusqu'au terrorisme. Reprendre pied sur le réel, en dehors de toute idéologie pré-établie, revient à comprendre que l'homme n'appartient pas à une religion comme il pourrait être membre d'une association sportive ou culturelle.

Ainsi, tous, qu'ils y croient ou qu'ils n'y croient pas, sont appelés à rester dans la conscience forte que la dimension religieuse en l'homme ne peut pas être mise sur le même plan que les autres dimensions. Certes, dans d'autres domaines que le religieux, des conflits naissent aussi de pensées contraires ou d'envies similaires : les hommes se battent pour des idées, un morceau de terre ou une place au soleil. Mais si dans ce contexte, il y a débordement, ce dépassement des justes limites peut leur être présenté ; il se visualise au moins en termes d'injustice : « tu as pris mon dû », « tu as outrepassé les lois », « tu tombes dans la violence » etc. Sur un plan simplement humain, la démesure peut être rendue visible comme injustice. Libre aux antagonistes d'accepter ensuite avec le cœur le discours entendu par la raison. Tandis que le monde religieux ouvre à une autorité supérieure à la raison humaine. Dans la conscience de l'homme religieux, l'ensemble de la culture, toutes les valeurs et les énergies qui façonnent une société sont dépassées par un lien

vertical. Nous ne sommes plus seulement « entre nous ». Ce lien dans la Bible prend le nom d'« Alliance ». Nous y reviendrons un peu plus loin.

Essayons de le dire autrement pour que croyants ou incroyants nous ayons le même point de départ : l'homme religieux se pense comme saisi par l'éternité d'une manière ou d'une autre. Il se sent ou se sait percuté par un soulèvement de tout l'être qui continue d'irradier en lui et qui peut l'arracher à la terre. Il ne s'agit pas d'universaliser les expériences proprement mystiques à travers lesquelles des phénomènes paranormaux ou surnaturels propulsent l'homme dans des états singuliers (extase, lévitation, jeûne incompréhensible...). « Saisi par l'éternité » signifie « réordonné intérieurement » : l'ensemble des valeurs se trouve bouleversé ; les repères diffèrent du tout au tout entre l'*avant* et l'*après* de la conversion ; et, par voie de conséquence, les choix opérés ne se font plus selon la même sagesse. « Ce qui est folie pour l'homme est sagesse pour Dieu », dira Saint Paul⁷. L'homme non religieux perçoit les choses d'une certaine façon et l'homme religieux d'une autre. Ce point de vue le pousse, par exemple, à perdre la vie pour un avenir céleste et radieux qu'ignore l'incroyant. Ce changement radical des repères et des priorités place l'homme religieux dans une attitude profondément différente de celles prises par les hommes qui n'ont pas la même expérience que lui.

⁷ Cf. Cor. ch. 1

Situons rapidement ces différences religieuses par rapport aux différences culturelles. Une culture aussi imprime en l'homme des manières de voir différentes de celles d'une autre culture. Mais, situées hors du contexte religieux, toutes ces différences culturelles en elles-mêmes ne placent pas l'homme *en dehors* de ce monde. Et, en définitive, le fonds commun transpire sous les vêtements colorés des langues et des coutumes multiples : ce fonds, c'est l'humanité reconnue avec ses besoins vitaux qui fondent des droits et des devoirs. Un langage commun d'homme perce sous les langues diverses. Quand le religieux survient, toute la réalité se trouve bousculée : les hommes abandonnent leur position areligieuse pour s'élaner vers « ce qui ne se voit pas » : *«Et lors même que notre homme extérieur se détruit, notre homme intérieur se renouvelle de jour en jour. Car nos légères afflictions du moment présent produisent pour nous, au delà de toute mesure, un poids éternel de gloire, parce que nous regardons, non point aux choses visibles, mais à celles qui sont invisibles ; car les choses visibles sont passagères, et les invisibles sont éternelles.»*⁸

L'homme se trouve traversé par un élan d'une telle puissance que la pensée culturelle la plus stable et la plus traditionnelle se brise sur ce dynamisme nouveau. Mais cet élan permet aussi l'union au-delà de nos différences culturelles. Nous appelons cette communion dans une même foi, l'Eglise.

⁸ 2Cor 4, 16 à 18

Il y a dans ces propos de quoi faire peur ! J'entends cette peur en tant que chef religieux. Et c'est pourquoi je prêche pour que le phénomène religieux ne soit pas approximativement perçu et plus ou moins tenu à l'écart de la vie publique, ni rapporté purement et simplement à d'autres phénomènes sociaux infiniment moins équivoques mais aussi infiniment moins riches. A terme, ce nivellement profite aux extrémismes, il fabrique des bombes à retardement.

Cette requête d'être tenue pour ce qu'elle est dans son emprise sur l'homme, c'est-à-dire générant une singularité inédite, n'autorise aucune religion à se penser au-dessus des autres dimensions de l'homme et, par voie de conséquence, au-dessus des valeurs de la société. Parler de « place à part » ne signifie pas revendiquer des prérogatives et des exceptions. Pour un catholique, la requête de l'homme religieux ne porte pas sur une soumission servile du politique au religieux, ni sur un effacement des fruits infiniment variés que portent les arts, les philosophies ou les tendresses humaines, encore moins sur une obligation religieuse qui violerait les consciences. La demande se concentre sur le respect « sacré » que la société laïque doit avoir à l'égard des principes « sacrés » de nos religions, à commencer par celui de la liberté religieuse. Je prends à dessein ce mot « sacré » pour l'appliquer au politique. A l'égard des religions et du fait religieux, il faut au politique et à tous les chefs une attitude d'autant plus mesurée, réfléchie et précautionneuse que l'homme subira encore plus fortement une violation de sa foi que toute autre atteinte faite à sa personne ou à ses idées. Pour jouer sur les mots, je dirai qu'il faut aux responsables une attitude

« quasiment religieuse » pour considérer et coordonner les religions dans la vie politique et sociale de la nation.

Cette attitude mesurée et justement respectueuse s'appelle la laïcité et, sur ce thème, nous avons à élucider la position de l'Eglise catholique. Mais, auparavant, un bref panorama historique peut être utile.

5. NOTRE LAÏCITE FRANÇAISE

En effet, pourquoi reprendre une réflexion à *frais nouveaux* ? Parce que l'équilibre délicat de la laïcité en France est soumis à des secousses depuis quelques années. Rappelons que ce consensus pratique et délicat, la laïcité à la française, naît à partir de la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905, elle-même précédée des lois sur les associations dont on connaît les conséquences douloureuses sur les congrégations religieuses. Tant s'en faut qu'en 1905 un équilibre pacifié fut atteint mais, progressivement, à travers les accords entre la France et le Saint Siège de 1921 à 1924 et de nombreuses jurisprudences, un *modus vivendi* s'établit entre l'Etat et les trois cultes reconnus de la tradition française⁹, une manière d'être ensemble selon la façon de faire à la française que ne troublent ni le concordat avec l'Alsace et la Lorraine ni le maintien des aumôneries militaires au sein même du ministère de la défense. En notre France d'habitude si séduite par les idées, un pragmatisme intelligent avait triomphé.

⁹ Culte catholique, culte protestant, culte israélite

O r, depuis la loi contre les signes ostensibles dans les écoles de 2004, cet équilibre a été bousculé et on peut s'étonner que l'on continue à faire comme avant. Alors que jusque là, « laïcité » signifiait son sens premier de système social ou de structure politique dans lesquels les pouvoirs religieux et politique existent sans interférence, d'un coup¹⁰ son sens se met à recouvrir une surveillance plus ou moins serré du religieux par le politique au nom d'un principe de précaution ou d'une autorité agitée par la peur de dérives sociales : laïcité se met à vouloir dire « nous, Etat français, délimitons les religions dans l'espace que nous jugeons bon et nous codifions les pratiques telles que nous l'entendons pour le bien commun ». Serions-nous tombés dans ce que François Mauriac désignait d'un calembour fameux : « limitation de Jésus Christ » ?¹¹ On comprend sans peine qu'une indifférence polie ne peut réguler la relation entre Etat et religions. Nous affirmerons même un peu plus loin que l'Etat a un droit de regard et de correction vis à vis des religions. On saisit aussi qu'une évolution de la société en raison d'immigration nouvelle ou de la constitution de l'Europe, par exemple, appelle à un changement dans les façons de faire pratiques. Néanmoins, toutes les modifications légales ou administratives en ce domaine ne peuvent être assimilées à des toilettages nécessaires et des questions de fond sont soulevées

¹⁰ mais les députés qui ont agité ce mot de laïcité lors des débats de 2004 toutes les 80 secondes en ont-ils eu conscience ? Cf Patrice de Plunkett, Benoit XVI et le plan de Dieu, éd Presses de la Renaissance, 2005, page 307

¹¹ Cf Patrice de Plunkett, op. cit., note 9, p 262 - Mauriac reprenait le titre de l'ouvrage spirituel le plus suivi du moyen âge : « l'imitation de Jésus Christ »

réclamant des réflexions nourries : le silence aurait-il été mieux ? Une telle réaction n'est-elle pas outrancière ? Une telle posture ne stabilise-t-elle pas le politique à un niveau qui n'est pas le sien, celui de juge des religions ? L'aventure est risquée pour le pouvoir politique qui quitte son domaine de compétence et pour les religions qui se voient amputées d'une part du droit élémentaire de la liberté religieuse. Ne se dirige-t-on pas vers un gommage progressif de toute expression religieuse visible parce que certaines d'entre elles semblent gêner le fonctionnement du corps social ? Doit-on traiter toutes les religions identiquement sous prétexte de n'en favoriser aucune ?

Les prises de position de 2004 ont placé le politique sur une trajectoire qui se poursuit et dont il n'est pas sûr qu'il s'en sorte seul... surtout s'il se refuse à acquérir le discernement nécessaire pour une sortie de l'impasse. Cette affirmation est suffisamment piquante pour qu'on la justifie.

Prenons d'abord un exemple qui affecte en ces temps (en 2010) nos débats sociaux et légaux : le port d'une *burqua* est-il légitime ou pas ? Pour y répondre, on peut être assez habile pour ne pas parler de laïcité (comme on le fit tant en 2004) et prendre le problème sous l'angle sécuritaire et non religieux. Mais on ne pourra pas faire que ce signe jugé *insécurisant* ne soit pas un signe *religieux* et qu'à ce titre on ne puisse le traiter comme un excès de vitesse auquel n'est attenante aucune valeur religieuse. Encore une fois : limitation de vitesse, oui ! Limitation de Jésus Christ, non !

Il est requis une approche renouvelée des religions et de la laïcité à tous les niveaux. Les pouvoirs politiques français sont encore assujettis à une vision napoléonienne des religions : ils projettent sans nuance sur toutes religions de leur espace l'approche de la religion chrétienne et même spécifiquement catholique. On sait que le concordat de Napoléon ne s'est pas penché sur des questions théoriques mais a voulu reproduire sur toutes les religions et confessions le modèle catholique. Le mot de « culte » par exemple qui ne convient en propre qu'à la religion chrétienne fut appliqué à toutes avec la nécessité de trouver des parallèles (forcés) aux prêtres, aux lieux de culte catholiques, etc. Comme si toutes les religions avaient les mêmes besoins et les mêmes structures. Nous dirions aujourd'hui qu'il s'est fait alors du « copier coller ». Sauf que -et nous le redirons plus loin- les religions n'ont pas les mêmes fonctionnements fondamentaux et c'est leur porter préjudice que de ne pas le reconnaître.

L'enfermement dans une vision uniformisante des différents cultes, décalque de la vision catholique de la religion, avait permis de franchir deux siècles, passablement tumultueux, il est vrai. Il n'est pas sûr qu'il puisse permettre d'aller plus loin sans fracture sociale de grande portée. Si l'Etat se sent un jour débordé par des pratiques religieuses qu'il juge inacceptables pour la sauvegarde de la République, comment va-t-il réagir ? De façon autoritaire ? Mais jusqu'où le discours et les actions sécuritaires seront-ils supportables par des personnes catholiques ou musulmanes ou autres qui se sentiront de plus en plus agressées dans leur foi (alors que telle n'est pas

la volonté du pouvoir politique en place) ? Ce sont là de redoutables questions qui appellent des réponses.

Le culte catholique offre des repères à qui veut l'écouter, des repères qu'il tient de son expertise propre dans son expérience de terrain -et en particulier dans l'aumônerie militaire- mais aussi de sa doctrine, de sa tradition et des autorités catholiques dont il relève en dernier ressort. Nous ne pouvons pas de pas évoquer le grand moment que fut pour l'Eglise catholique le Concile Vatican II qui s'est tenu à Rome de 1962 à 1965. Cinquante ans après nous en découvrons encore des fruits nouveaux dont les fondations d'une toute nouvelle approche de la laïcité : « *Le concile Vatican II va poser les premières pierres d'une doctrine ecclésiale nouvelle qui se substitue à la doctrine de la chrétienté et qui est une doctrine catholique de la laïcité.* » affirme le père François Daguet.¹²

Dans cette démarche pour unir les hommes et les peuples sous la bannière de la Paix véritable, dans la recherche active qui vise à une cohésion de cœur en cohérence de vérité, j'essaie d'offrir ici quelques réflexions d'ordre doctrinales puis des orientations pastorales.



¹² Documents épiscopats n°9/2010 « regard catholique sur la laïcité »
p. 5

II. La laïcité dans la Cité

6. EN TOILE DE FOND, UNE LAÏCITE OUVERTE

O n ne peut pas parler des religions en France et de leurs rapports respectifs sans évoquer la toile de fond sur laquelle se déploie l'événement du religieux puisque nous sommes dans un état de droit ou plutôt un Etat de droits. La laïcité forme le contexte mental et légal sur lequel nous pouvons penser et vivre l'acte religieux. Situer le discours interreligieux et les actions interreligieuses hors de ce contexte ne respecterait pas la responsabilité de nos Etats. Une religion se vit dans une nation qui ne peut ni la limiter ni la subvertir ni l'instrumentaliser. Mais qui ne doit pas non plus ignorer ou démissionner devant les problèmes qu'elle pose ou les questions qu'elle soulève en particulier dans sa présence aux valeurs fondamentales de la société et dans sa confrontation aux autres religions. Extrêmement préoccupante est la remarque faite par le père Henri Madelin : *« En ce qui concerne l'interreligiousité d'Etat' : je ne dirai pas qu'il est facile pour un Etat de comprendre l'interreligieux. Ce n'est déjà pas si simple pour les partenaires habituels de l'interreligieux. Ce qui me frappe beaucoup à Bruxelles c'est que finalement les pouvoirs et les administrations attendent que les religions trouvent en tout un point de vue commun, fût-il minimum, pour qu'on ait la paix et parce que les surenchères menacent, alors que dans la négociation sociale, il est plus dangereux de dire 'on vous a écouté mais ça suffit.' C'est dire qu'il est difficile d'avoir des dialogues théoriques ou théologiques entre religions. Parce que, par définition, la motivation religieuse, si elle est forte, ne conduit pas à un dialogue prometteur tout de suite. Comme c'est difficile on privilégie à bon droit des expériences communes de vie : être près des pauvres, faire front*

commun dans des situations difficiles, désarmer les adeptes de racismes de tous genres. En refusant d'être réduits au rôle de pompiers de service, qu'on appelle seulement quand la situation tourne au vinaigre. »¹³ Il serait prophétique pour les Etats et les religions de ne pas esquiver les difficultés et de cesser d'appauvrir la laïcité en ne réduisant plus l'interreligiosité à un phénomène d'assistance sociale...

On enracine volontiers notre laïcité « à la française » dans les lois positives produites par notre démocratie. Cette perspective historique est une indubitable méprise philosophique : un aspect *légal* a pu être donné au cours du XX^{ème} siècle, mais la notion de laïcité est une notion issue du judéo-christianisme et elle a valeur théologique avant d'avoir valeur légale ou politique. Aussi une réflexion et une conscience politiques qui tendraient à rejoindre le sens que donne à ce mot la pensée catholique faciliteraient grandement la mise en place de protocoles équilibrés, de mises au point justes dans lesquelles le fait religieux, d'une part, les religions, d'autre part, pourraient s'épanouir sans blesser le bien commun sur lequel le politique a pour tâche de veiller.

Si la laïcité a besoin de qualificatif pour être décrite (ouverte, positive...), c'est en raison de réelles déviations du mot qu'on va forcer à recouvrir des réalités diverses. En soi, en effet, la laïcité ne réclame pas d'épithète pour être précise. L'exemple le plus flagrant d'une laïcité « fermée » qui cherche à se vêtir d'honorabilité, se trouve

¹³ Matthieu Rougé, Jean-Marie Lustiger cardinal républicain, Parole et Silence, janvier 2010, p. 90.

dans la conception d'une laïcité d'indifférence que sous-tend chez le non initié le mot de « séparation ». Ignorance polie (pas toujours) ; relégation des religions dans un espace clos (appelé « sphère privée » mais dont on échoue à préciser les limites) ; contre-indication systématique de tout échange de richesses entre le monde social et la force religieuse, etc. Une telle conception de la laïcité n'aboutit qu'à des fractures personnelles et collectives. Elle échoue devant les faits comme toute maladie psychique se brise sur la réalité : une religion ne se laisse pas réduire à n'être qu'une forme de pensée un peu molle, une sorte d'idéal individuel restant confiné dans l'irréel et donc sans portée sur le vrai monde, celui où naissent les hommes, celui où ils forgent leur personnalité et leur rêves. Le fait est là : une religion s'inscrit dans toutes les formes concrètes de notre vie. Elle suppose, à des degrés divers il est vrai, des rites communs, des expressions publiques, la propagation d'un mode de vie et de pensée pour façonner un monde cohérent avec ses principes. Le temps d'une laïcité fermée de séparation malveillante est révolu. S'ouvre celui d'une laïcité pleine et féconde où s'épanouissent conjointement le bien commun de la France et les valeurs religieuses de chaque communauté.

7. EN CREANT LE MONDE, DIEU FIT LA LAÏCITE : LA LAÏCITE DES CHOSES

Reprenons à grands traits la notion catholique de laïcité dont le fondement tient dans cette formule du concile Vatican II : « *autonomie des réalités terrestres.* »¹⁴

¹⁴ Gaudium et Spes 36 § 1

Selon la pensée catholique, **la laïcité est d'abord dans les choses elles-mêmes** : constater ce que sont les choses avec leurs lois propres et leurs modes singuliers de comportement assoit la juste appréciation de cette laïcité inscrite dans l'être des choses par le Dieu Créateur. La théologie de la création, en effet, rend compte de la qualité de « laïque » qui appartient à toute chose créée : choses matérielles régies par les lois physiques à la précision extrême ; choses spirituelles marquées du sceau de la liberté ; choses matérielles et spirituelles, tout à la fois, soumises au jeu complexe de la nécessité et de la liberté. Nulle grâce ne vient endeuiller ou ternir ces principes et les règles propres à chaque chose. Si toute réalité individuelle est 'laïque' par essence, les réalités plurielles, faites de diversité de choses, ne perdent pas cette qualité. Ainsi de la réalité politique composée d'hommes multiples. Le caractère 'laïque' d'une réalité ne s'oppose pas à Dieu et à son pouvoir d'alliance puisque Dieu lui-même a voulu et a fait les choses 'laïques' c'est-à-dire *à distance de lui pour qu'elles aient leur consistance propre*. La foi catholique affirme que l'acte de création n'est pas une émanation ou une diffraction de l'Être divin mais un acte précis qui pose une chose dans l'être, non pas séparée de Dieu (qui en reste la source) mais différente de Lui (qui est le 'Tout Autre'). Dieu est sans nulle proportion avec les choses qui sont, et les choses qu'Il a faites sont autres que Lui.¹⁵

I l y a dans la conception chrétienne de la Création une étrange désacralisation du monde notée par les historiens des religions¹⁶. Dieu a fait le monde comme en se

¹⁵ pour tout ce paragraphe Cf Concile Vatican II, Gaudium et Spes 36

¹⁶ Cf Mircéa Eliade

rétractant, comme la mer fait la plage en se retirant.¹⁷ Par là, le monde ne perd pas sa valeur, bien au contraire. Mais les hommes, y compris les chrétiens, vont peiner à comprendre toute la profondeur de l'acte créateur tant il les détourne de leur manière 'païenne' de penser. Dans les paganismes, les choses tiennent leur valeur de leur caractère sacré. La religion « naturelle » appelle les hommes à vivre dans un monde tout entier possédé par des forces divines ou spirituelles. Ce monde là ne vaut que par la présence invisible de ce qui n'est pas lui. A l'opposé, la vision chrétienne déconcerte parce qu'elle énonce une valeur en soi des êtres, du simple caillou au plus beau des archanges.

Il nous faut revenir à ce point là pour saisir ce qu'est la laïcité. A cette théologie chrétienne de la laïcité s'opposent les visions panthéistes à travers lesquelles les choses et Dieu se confondent : la réunion totale de l'ensemble des créatures ne coïncide pas avec Dieu. A cette perspective biblique s'opposent aussi les visions qui ne pensent pas ce lien de Dieu aux choses selon la modalité de la distance, soit parce qu'elles ne peuvent accéder à la notion de création soit parce qu'elles ne voient pas Dieu dans sa transcendance.

L'histoire de vingt siècles montre combien cette laïcité de la création sera difficile à prendre en compte sérieusement par l'Eglise elle-même. Le domaine de la recherche scientifique en est un exemple flagrant : la

¹⁷ pour reprendre la belle image du père Bernard Bro

possibilité de cette recherche est en effet la conséquence directe de la laïcité des choses, la laïcité ‘réelle’.

Ce caractère ‘laïque’ des réalités créées se tire de cette mise à distance sans séparation : chacune joue son rôle et accomplit sa vocation à travers un jeu plus ou moins mesurable de causes et d’effets. Apparemment Dieu n’y touche pas ou, pour le dire comme un scientifique, le physicien Laplace, « l’hypothèse Dieu est inutile ». Et il avait raison dans son ordre d’intelligence scientifique. Mais ce serait mal comprendre le sacré chrétien que d’y voir un abandon par Dieu de son œuvre comme un certain déisme l’avait laissé entendre. Dieu ne joue pas au billard avec le monde : les images de l’artisan qui crée et laisse ensuite son œuvre à elle-même sont très imprécises et porteuses de plus de malentendus que des vérités claires. L’action de Dieu dans les choses ‘laïques’ continue d’entretenir l’être et le mouvement propres de chaque réalité. Mais Dieu porte avec discrétion le cosmos tout entier en laissant l’homme découvrir un ordre magnifique imprimé dans les choses : en scrutant par la recherche ou en contemplant par l’admiration chaque chose, l’homme, stupéfait de son propre pouvoir et de la cohérence de la chose, perçoit la densité, la consistance, le mouvement particulier inhérent à l’être lui-même. Bref, la laïcité des choses évacue un « totalitarisme divin » sur le monde, elle donne aux réalités d’être davantage qu’une prolongation confite en divin¹⁸ ou une image évanescence, une sorte de songe dont il faudrait se déprendre pour atteindre Celui-là seul qui vaudrait quelque chose.

¹⁸ comme on dit d’une personne qu’elle est confite en dévotion.

Le monde vaut et il peut être scruté pour lui-même. Cette densité propre à chaque chose promeut l'intérêt humain vis-à-vis de ces choses elles-mêmes. Certes, en dernier regard, elles nous renvoient à Celui qui les a faites. Mais cette référence à la Source et la Fin ultimes, n'abolit pas l'étude des choses pour elles-mêmes. On n'a pas besoin d'être religieux pour être scientifique ou philosophe. Et parfois¹⁹, le religieux est un piètre scientifique, parce qu'il va trop vite en besogne, c'est-à-dire qu'il remonte sans délai jusqu'à Celui que l'on nomme la Cause première en négligeant la forme des objets qu'il étudie. De la même façon, nous n'avons pas besoin de croire en Dieu pour admirer l'œuvre naturelle qui forme écriin autour de nous. Notre premier regard et la première émotion qui traverse le poète sont 'laïques' ou 'profanes' au sens premier c'est-à-dire ce qui, sans être encore exactement religieux, se trouve devant lui pour y conduire. « L'affaire Galilée » restera le symbole de cette prise de conscience de la laïcité des choses que la foi affirmait mais que les chrétiens tardaient à comprendre.

Mais s'il faut dénoncer avec force la mainmise du religieux sur la science, prenons bien garde de tenir avec opiniâtreté que cette laïcité fondamentale des choses n'exclut pas un lien profond avec Celui qui en est la source ; ce lien fonde d'ailleurs toutes les religions « naturelles », sensibles à l'ordre prodigieux et pourtant si mystérieux du monde, à son origine surhumaine et à sa destinée infinie. Dans la théologie catholique nous parlons

¹⁹ mais pas toujours : l'histoire des sciences est pleine de chercheurs géniaux qui ne taisaient pas leur foi

d'alliance avec la Sagesse éternelle qui fit toutes choses avec « ordre, poids et mesure » et qui maintient chaque réalité avec précision et amour. Il n'est que de saisir la démarche de contemplation devant un paysage sculpté par les montagnes : après la fascination esthétique que chacun peut partager, le mystique entend la création lui parler ; il entend la voix muette des choses, leur beauté selon le mot de saint Augustin, s'écrier : « nous ne nous sommes pas faites ! Dieu nous a posées là dans l'être et dans la beauté. » Et ainsi, le mystique rapporte en lui-même ces choses qu'il admire jusqu'à Celui qui se dit comme Sagesse éternelle, Logos-Verbe plein de saveur et de bonté.

En résumé : comprendre et vivre la laïcité des choses, c'est les étudier, les maîtriser, les « jardiner » pour elles-mêmes dans le mouvement de la philosophie, de la science et du travail. Mais ce sera aussi les entendre, dans une vision ultime de sagesse humaine, nous remettre dans l'alliance avec une sagesse divine pour respecter ce plan qu'elles sont, l'ordre qui ne vient ni de nous ni d'elles. L'écologie chrétienne énonce ce fait : sans ce rapport d'intelligence à Intelligence, le respect des choses s'estompe au profit d'une maîtrise irraisonnée dont l'homme, à terme, sera le grand perdant. Toute scientifique qu'elle soit, notre culture n'a pas manqué d'un irrespect formidable de la Nature : pollution, exploitation, destruction laissent flotter devant nos yeux un avenir terne et probablement catastrophique si l'homme continue de renier le lien avec la Sagesse éternelle.

Respectons-nous totalement la laïcité de la création ? Sommes-nous conscients que nous n'en sommes pas la source mais qu'elle existe avec ses lois propres ? Y lisons-nous une harmonie surhumaine, porte ouverte à la raison et au coeur pour se lancer dans la quête inlassable d'une Présence pressentie comme rigoureusement empreinte d'éternité ?

Comment parler et vivre une laïcité dans la cité politique si la laïcité des choses n'est pas respectée ? Mais jusqu'où ira l'écologie dans son rapport avec la Sagesse ?

A titre d'exemple répandu dans notre société française, posons-nous aussi les questions suivantes : dans les questions de bioéthique, quelle place laisse-t-on à la parole des sagesse religieuses, qui sont pourtant à même d'orienter la recherche non vers des biais techniques, qu'elles ignorent, mais sur la finalité humaine à laquelle toute recherche doit aboutir ? La juste laïcité est-elle respectée lorsqu'on n'autorise plus les voix des religieux à s'élever pour contester une recherche précise, jugée irrespectueuse de l'homme et donc immorale ? Après avoir redonné toutes ses lettres de noblesse aux méthodes scientifiques avec leur rigueur et leur protocole propres, dont la religion n'a pas à se mêler, ne tombons pas dans l'attitude inverse qui n'est pas plus respectueuse de la 'laïcité des choses' et qui consiste à évacuer tout discours religieux ou moral du champ de la recherche au motif que, devenue adulte, la recherche n'a pas besoin de conseil extérieur à sa propre expertise.

A ce premier niveau, nous pouvons penser une laïcité réelle : la distance avec Dieu permet une recherche scientifique autonome dans ses méthodes mais le lien avec lui conduit à une dépendance dans sa finalité.

8. DIEU VAUT CE QUE L'HOMME VEUT : LA LAÏCITE DE LA PERSONNE HUMAINE

A ppliquons cette laïcité des choses à cette réalité singulière qu'est l'homme individuel. Ce sera le deuxième niveau de notre réflexion qui ouvre encore plus largement la question de la laïcité.

C e que le regard sur les choses nous avait fait découvrir pour les simples réalités formant le jardin somptueux où l'homme écrit son histoire, s'applique à un degré supérieur à la personne humaine. Là encore le détour est nécessaire car la laïcité « politique » ne se comprend et ne se vit bien qu'à la lumière de la « laïcité personnelle », celle de chaque personne, sa manière de vivre sans Dieu et avec Lui. Les deux à la fois. Ce n'est point là une contradiction mais un paradoxe, une tension où deux pôles opposés créent un courant de forte intensité : un courant de vie, un élan d'amour.

C e paradoxe de la laïcité, la Bible le nomme 'Alliance'. Laïcité et alliance : voici deux mots qui signifient exactement la même chose mais sous des points de vue différents. « Alliance », en hébreu 'berith', signifie d'abord 'distance', mise en altérité réelle de deux réalités qu'il ne

faut pas séparer. Entre Dieu et l'homme se conclut une série d'alliances échelonnées le long de l'histoire sainte et persistantes simultanément. L'alliance conclue au temps de Moïse entre Dieu et un peuple, le peuple des hébreux, ne supprime pas les alliances antérieures : celle avec Adam (alliance adamique, universelle), celle avec Noé (alliance noachique, universelle), ni celle avec Abraham (alliance abrahamique avec les croyants). Elle dispose à l'alliance avec le Christ (la nouvelle et ultime alliance dans le sang du Christ, universelle) qui recouvre et accomplit les précédentes. En fin de compte, notre foi chrétienne nous invite à voir tout homme venant dans ce monde comme « en alliance » avec Dieu qu'il le sache ou pas.

« Laïcité » vient du grec 'laos' qui signifie le 'peuple'. Au rebours de ce que l'usage français en fait, le mot contient donc le sens de communion, de structuration sociale avant celui de séparation. Il convient aujourd'hui, autant que celui d'alliance, quand nous parlons d'une communauté en lien avec Dieu.

Dans cette distance établie entre Dieu et l'homme s'installe réellement la liberté : liberté humaine et liberté divine. « Dieu a livré l'homme à son conseil », nous dit la Bible.²⁰ Il veut que l'homme pèse quelque chose, qu'il soit la valeur maximale, celle pour laquelle il existe. Dieu veut que cet être fait à son image réalise son autonomie par le jeu d'une liberté responsable. Qu'il atteigne une plénitude dans l'amour par le chemin

²⁰ Si 15, 14

d'une rencontre interpersonnelle et d'une alliance humaine. Ainsi quand Adam découvre Eve, il découvre Eve comme si Dieu n'existait plus, Lui qui aura été de part en part l'artisan de cette rencontre où s'écrie l'amour ébloui : « voici l'os de mes os et la chair de ma chair ! ». Dieu couvre cette première rencontre sans prendre la place, toujours avec cette discrétion que n'habite aucune indifférence.

Notons ce fait infiniment curieux : Dieu imprime en l'homme sa marque propre et, ce faisant, il le met donc encore plus à distance que n'importe quelle autre créature puisque le propre de Dieu est précisément d'être autonome. Parmi toutes les créatures, l'homme sera la plus autonome grâce au jeu de sa liberté. Il est de fait la plus laïque de toutes précisément parce qu'il est le plus ressemblant à Dieu : être à l'image de Dieu signifie pour l'homme avoir une densité et une valeur propre supérieures à celle de tout l'univers, une manière d'agir et d'être propre exclusive. Les philosophes mis devant cette spécificité humaine le diront à leur manière : si toutes les choses sont des « en soi », l'homme est un « pour soi ». Le Concile Vatican II affirme : « ... *l'homme, seule créature sur terre que Dieu a voulu pour elle-même, ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même.* »²¹

Quand l'homme se tourne vers lui-même, il se voit vraiment dans la splendeur de son être, de sa liberté réelle, de sa valeur interne. Voilà ce que nous dit la théologie catholique. Et voilà pourquoi, ceux qui, sous

²¹ Gaudium et spes 24 § 3

prétexte d'élans mystiques, négligent ou sous-estiment l'homme se trompent puissamment. Ce n'est point en rapetissant la valeur de son œuvre qu'on grandit Dieu. L'inverse est vrai aussi, disons-le au passage : ce n'est point en diminuant Dieu qu'on grandira l'homme... ou le monde. Et pour faire formule inverse, nous pourrions ajouter que Dieu vaut ce que l'homme veut : que vaudrait un dieu qui ne respecterait pas la libre volonté de l'homme ? Que vaudrait un dieu qui n'assumerait pas sa créature jusque dans ses errances ? Que vaudrait un dieu pour qui la volonté humaine n'aurait pas de véritable impact sur le monde ? Qu'il est grand le Dieu qui confirme la volonté de l'homme même dans ses déviations quitte à mourir sur une croix pour les racheter avec son sang ! Qu'il est grand le Seigneur qui commence ses entretiens avec l'homme en lui disant : « que veux-tu ? » !

Après la perception de la laïcité des choses, en particulier dans les méthodes scientifiques, la juste compréhension de la laïcité de la personne humaine peut trouver dans les sciences humaines une porte d'entrée bien légitime : là encore, l'hypothèse Dieu n'est pas nécessaire. L'histoire, la philosophie, la psychologie déploient leurs méthodes propres. Et parfois jusqu'à l'athéisme. La présence psychique ou sociale de celui-ci ne s'attaque pas à l'existence du vrai Dieu comme certains le pensent. Il participe, au contraire, du plan de Dieu comme signe de cette laïcité que nous examinons.

L'athéisme, en effet, est un fruit (corrompu) de cette laïcité : la mise en place d'un « homme laïque »

autorise son athéisme. Elle lui en fournit le cadre. Elle le rend possible. Elle le rend réel à partir du moment où l'homme, face à ce qu'il est, renonce à une part du mystère qu'il est pour ne s'en tenir qu'à son autonomie en la déliant de toute dépendance : « moi, dit l'homme athée, je n'ai pas besoin de Dieu pour vivre ! » On a voulu justifier l'athéisme par des circonstances extérieures à l'homme lui-même : position de révolte contre la présence du mal, attitude de rejet provoquée par les contre témoignages donnés par des croyants, analyse matérialiste de la société, etc. En réalité, toutes ces raisons ne sont que des occasions données ou prises par l'homme pour s'enfermer dans un choix d'athéisme qui vient d'un refus (plus ou moins conscient) de revenir à soi. Quand l'homme revient à soi, à ce qu'il sent, à ses désirs profonds, à la puissance de son esprit, à la portée de ses désirs, bref quand il revient à son humanité concrète, il ne s'autorise plus à évacuer la question de Dieu. Au contraire, celle-ci s'incruste comme une blessure ou une ouverture. Saint Augustin en fit l'expérience, il y a quinze siècles. L'homme reste l'homme, de ce côté là « rien de nouveau sous le soleil ». Même s'il ne trouve pas Dieu et que sa recherche reste inaboutie (pour qui est-elle vraiment aboutie ?), le retour à lui-même exclut la position stable de l'athéisme pour lancer l'homme sur une route ardue marquée de doutes cruels et de recherches assoiffées.

La laïcité athée, celle qui s'est enfermée dans le dogme de l'athéisme, perd son pouvoir fécondant : car si l'autonomie de l'homme est saine, son indépendance vis à vis de Dieu va la rendre folle. Nous voilà au coeur du mystère que nous nommons du désordre et du « salut ». Voici que l'homme s'est coupé de la source vive et a

construit des citernes et des citernes fissurées ! L'image que laisse le prophète Jérémie brûle encore du drame de l'homme actuel.²² L'Eau vive qui coulait en lui depuis la Source intérieure, l'homme l'ignore pour se voir et se vivre comme un milieu clos, sans air, à peine humide de l'eau produite par son petit esprit. Et cette eau là se perd par les fissures de son être blessé. Seul un torrent remplit l'homme sans se lasser, sans que les fissures ne l'épuisent. Et si une telle Source vive le remplit, l'eau que l'homme blessé laisse suinter au dehors fait fleurir les déserts. Quand l'eau est là, la fissure se décèle par la verdure qu'elle génère...

De même qu'on peut renier tout lien avec le Créateur et refuser l'ordre prodigieux des choses en contournant toute alliance avec la Sagesse éternelle, ainsi on peut rompre le lien vital avec Celui dont on est à l'image sous prétexte de grandir et de mûrir en humanité. Le récit de la chute d'Adam ne nous dit pas autre chose : il ne nous explique pas quelle faute fut celle d'Adam ; il nous révèle juste la décision humaine de refuser « l'ordre » donné par Dieu et, par voie de conséquence, de rompre « l'ordre » instauré par Dieu. Le génie de la Bible nous montre la possibilité qu'a l'homme de passer d'un extrême à l'autre : d'une vision *prébiblique*, où Dieu s'immerge dans son univers ou l'univers en Dieu, au point que l'homme est verrouillé par son destin et sans véritable liberté, à une vision *postbiblique* dans laquelle l'homme s'enferme dans sa liberté dont il fait une cloison étanche le séparant de sa Source, de sa Fin, et de son Elan. Entre ces deux positions extrêmes, l'homme en alliance, l'homme 'laïc' s'épanouit en vivant sa

²² Jér 2, 13

liberté responsable à plein, tout en vivant selon sa voie le lien mystérieux mais terriblement concret avec son Créateur.

Adam pécheur se replie sur un espace fini qui l'étouffe et il devient alors une énigme insoluble pour lui-même : il se voit plat alors qu'il se sent droit. « L'homme passe l'homme » : le mot de Blaise Pascal rend compte de l'existence humaine. Soit l'homme se reconnaît comme un mystère vivifiant car il accepte d'être relié à Dieu dans une dimension réellement transcendante (par exemple, il se voit aller vers l'éternité), soit il se vit comme une énigme douloureuse car il refuse de dépendre de quelqu'un qui n'est pas lui.

9. LE LIEN ENTRE DIEU ET L'HOMME LAÏQUE : LA GRÂCE ET LE CHRIST

De l'homme nous pouvons dire que le lien maintenu avec Dieu conditionne le mystère qu'il est. Quel est ce lien de laïcité exacte entre l'homme reconnu dans son autonomie et Dieu dont il dépend en tout ?

C'est tout le traité de théologie de la grâce qu'il nous faudrait développer ici, ce qui serait hors de propos. Il nous suffit d'affirmer que l'aide de Dieu, appelée grâce, soutient et confirme notre liberté ; elle ne la diminue en rien de sorte que nous ne sommes jamais les pantins de Dieu, marionnettes agitées par une autre volonté et d'autres muscles que les siens.

La grâce de Dieu insère puissamment l'homme sur son origine, sa fin et son identité personnelle. En ce sens, elle est sacerdotale en nous car elle nous inscrit dans la dimension verticale ou transcendante de l'univers visible sans nous délier de tout le poids et la richesse de la chair.

Elle permet ensuite à l'homme de vivre au sein des aléas de l'histoire, traversant l'épaisseur des morts et accueillant les appels de la vie. En ce sens, elle est royale en nous puisqu'elle nous détache d'une soumission aux choses et aux événements pour nous épanouir dans une maîtrise de soi et du monde au profit de soi, des autres et du cosmos.

Elle donne enfin de surmonter les pièges du péché : en ce sens, elle est prophétique en nous tandis qu'elle purifie nos visions, en réorientant des vues trop courtes ou trop partielles. Elle appelle à l'intériorité et à la conversion. A revenir à soi et à retrouver ainsi les chemins de l'amour et de la générosité contre les conseils de peur et d'égoïsme.

Comme l'enseigne le concile Vatican II²³, ce mystère qu'est l'homme « *ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné* ». Dans le Christ, la nature humaine est intimement liée à la nature divine sans qu'elle ne perde quoi que ce soit de sa valeur propre. Jésus Christ est

²³ Gaudium et Spes 22

parfaitement et pleinement homme car telle est la volonté de Dieu : que nulle proximité avec Dieu n'empêche l'homme Jésus de vivre quoi que ce soit de son humanité hormis le péché, ce qui n'est pas une perte puisque le péché ne rajoute rien à notre humanité, au contraire il la réduit, il la tord, il la tue. Le Christ vit cette laïcité de l'homme : à Gethsémani, aucune angoisse ne lui est économisée, toute sa volonté humaine crie sa peur et lutte pour survivre. Il est à ce point pleinement homme que certains lui refuseront son identité divine. Et, en ce sens, il est le modèle de toute laïcité personnelle : en lui se trouve la manière parfaite et éclairante de vivre une autonomie complète dans la dépendance absolue du Père.

Comment ce lien est-il précisément vécu ? Voilà qui nous intéresse au plus haut degré puisque nous allons y lire notre vécu de laïcité personnelle. La réponse nous est donnée par le dogme. Le dogme catholique précise non seulement l'existence des deux natures -humaine et divine- dans le Christ, mais aussi ce mode de liaison qui ne soit pas de séparation mais qui en même temps soit respectueux de la vérité intégrale de la nature humaine. « Deux natures en une seule Personne » : le lien de laïcité se vit dans l'unité de la personne, ici celle, éternelle, du Fils bien aimé. Nous y sommes : ce lien entre grâce et liberté, entre dépendance de Dieu et autonomie de l'homme se réalise de façon individuelle dans la personne concrète que je suis. Et ce lien juste se réalise *dans la mesure exacte où l'homme se perçoit et se vit en tant que personne.*

Le mot « personne » est pratiquement indéfinissable et il ne servirait pas à grand-chose d'en connaître la définition. Concrètement, il signifie l'homme dans son histoire relationnelle et transcendante au monde. Il veut crier, contre toute tentative de meurtre organisé, la dignité d'absolu de chacun et sa capacité au dépassement infini. Et cette approche pragmatique de l'homme nous suffit pour notre discernement : est-ce que je vois tout homme comme une personne ?

Quel que soit le degré culturel d'une société, quel que soit son désir de laïcité ouverte, si elle n'est pas respectueuse de chaque homme, à tout instant de son existence, comme étant une personne intangible, si elle ne propose pas à chaque homme la possibilité concrète de se voir et de se vivre comme personne, jamais une véritable laïcité politique ne pourra s'établir. Voilà pourquoi l'Eglise catholique est si préoccupée de la vie humaine et de la dignité de chaque homme : si quelque nation ou Etat s'arroge le droit d'en décider à sa guise, il se met au-dessus de la laïcité personnelle. Il devient ce que Dieu n'est pas, il devient nécessairement totalitaire avec les prérogatives et les devoirs d'une idole dans son temple païen : qu'on se sacrifie ou qu'on sacrifie ses enfants pour lui et, en retour, il vous assurera la sécurité et la protection ! Tout totalitarisme étatique s'avance avec un discours sécuritaire²⁴. La confusion des valeurs règne alors en maître : il ne s'agit plus

²⁴ La sécurité appartient au bien commun. A ce titre, il appartient à l'Etat de la promouvoir et de l'assurer. En revanche, le sécuritaire à tout prix tourne à la manipulation du peuple par la peur. De la sécurité au sécuritaire, la marge semble mince. En réalité, il y a entre les deux le respect réel de chaque citoyen.

de mourir pour sa nation en vue de sauver le bien commun mais de sacrifier la personne (de préférence celle d'un autre) pour l'Etat. Il ne s'agit plus de veiller sur la Paix qui est un partage dynamique et généreux entre citoyens et avec les autres pays mais de protéger une somme d'intérêts privés, de préférence matériels.

Résumons nous : sous prétexte d'alliance, l'homme n'a pas à renoncer à son intelligence et à sa volonté, il n'a pas à se refuser de prendre des décisions prudentes. Vouloir agir sous la mouvance de l'Esprit sans prendre part à la démarche responsable de son esprit, ce serait tomber dans un mysticisme égaré. Réciproquement, sous le couvert de laïcité, l'homme n'a pas à renoncer à tout lien religieux vivant et à s'enfermer dans un athéisme théorique ou pratique. C'est en revenant sans cesse à la vérité de son être personnel qu'il tient l'équilibre juste entre soi et Dieu.

Respectons-nous totalement la laïcité de la personne ? Son autonomie faite de réflexions individuelles et de décisions libres donc responsables ? Mettons-nous en place des mentalités et des structures aptes à promouvoir la capacité humaine à se transcender réellement, c'est à dire à dépasser le monde sans s'en abstraire, en regardant vers plus haut que lui, là où s'originent et s'accomplissent la vie et le bonheur ?

Considérons-nous effectivement (et jusqu'au fond du coeur) que tout homme possède une dignité infinie et qui est telle parce qu'elle est transcendante dans son

origine, sa fin et son identité à toute la société et à l'univers dans lesquels pourtant il se tient ?

10. LE REGNE DE DIEU ET CELUI DE CESAR : LA LAÏCITE DE LA CITE

Ce qui vaut pour chaque chose et pour toute personne vaut également pour l'ordre social, en particulier dans cette communauté à nulle autre pareille que nous nommons la nation gouvernée par l'Etat. Nous voilà enfin à même de parler de ce qu'on traite habituellement lorsqu'on réfléchit sur la laïcité. Mais les deux étapes précédentes étaient absolument indispensables pour penser justement la laïcité politique.

Après la laïcité des choses (la laïcité 'réelle'), si souvent déliée de la Sagesse éternelle, après la laïcité de la personne humaine (la laïcité 'personnelle'), si souvent déliée du Verbe incarné, la laïcité de la nation (la laïcité 'politique') demande toute notre attention afin qu'elle ne soit pas à son tour déliée du religieux qui, pour nous catholiques, prend la forme structurelle et visible de l'Eglise avec ses participants et sa hiérarchie. En effet, le Concile est très clair sur ce point : *« c'est à l'Eglise de rendre présents et comme visibles Dieu le Père et son Fils incarné, en se renouvelant et en se purifiant sans cesse, sous la conduite de l'Esprit saint. »*²⁵

En parlant de l'Eglise catholique, j'entends préciser le lien entre le politique et les religions en général : cette

²⁵ Gaudium et Spes 21 §5

alliance telle que les catholiques veulent la vivre et telle qu'ils souhaiteraient qu'elle devienne source d'inspiration pour les justes relations entre la communauté politique et chaque religion. Il va de soi que chaque religion a ses particularités dans sa structuration : elles ne forment que rarement un corps uni comme l'est l'Eglise catholique ce qui pose des problèmes pour fournir une instance de dialogue avec les pouvoirs publics. Mais, en réfléchissant sur son lien avec la politique et l'Etat, l'Eglise ne réclame nul privilège. Tout au plus demande-t-elle que justice soit rendue sur des aspects culturels de son influence : par exemple sur le fait que notre histoire française est inséparable du catholicisme et qu'on ne peut renier une histoire inscrite dans les murs de ses églises...

« *Surtout là où il existe une société de type pluraliste, il est d'une haute importance que l'on ait une vue juste des rapports entre la communauté politique et l'Eglise... Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Eglise sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes.* »²⁶ Mais nous n'avons là que la première dimension de la laïcité, celle de la mise à juste distance. Suit l'affirmation d'une collaboration de principe qui suppose un lien : « *Mais toutes deux, quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes.* »

Essayons de penser une laïcité politique qui ne soit pas déliée du Corps du Christ, l'Eglise.

Au fond, le domaine du politique n'est qu'une application particulière de cette loi générale de laïcité. Nous avons noté,

²⁶ Gaudium et Spes 76 §1 à 3

par exemple, la pertinence de cette loi dans le domaine de la recherche scientifique. Mais il est vrai que le domaine du gouvernement de la cité a été plus que d'autres le lieu d'un affrontement particulier. Cela tient au goût d'asservir à sa cause les autres pouvoirs. La tentation est strictement réciproque : entre le religieux et le politique, qui a commencé à vouloir mettre la main sur l'autre pour atteindre sa fin propre ? L'affirmation de la saine laïcité nous protège d'une main mise du religieux sur le politique mais aussi d'une sacralisation du politique : il n'y a pas pour nous de saine mystique du politique qui accaparerait les forces du sacré à son profit. Si nos Etats jouent volontiers le rôle de victime d'un despotisme religieux (qui existe encore en certaines régions du monde, il est vrai), l'histoire du XX^{ème} siècle montre que les totalitarismes n'ont pas manqué aussi d'instrumentaliser le religieux.

La tentation d'annexer l'autorité de l'autre pour unifier la tête encombre l'histoire sainte elle-même. Or, si l'on regarde de plus près, Dieu veut éviter absolument une théocratie. A sa manière, Dieu est le roi de son peuple : mais pas les prêtres. Il n'y a pas un commandement direct du religieux sur le politique. Dieu guide son peuple toujours à distance. Du reste, quand le peuple lui réclame à cor et à cri un roi pour être comme les autres peuples, Dieu se fait tirer l'oreille. Parce qu'il craint la confusion des plans chez un peuple qui n'est particulier qu'en raison d'un lien original avec Lui, un lien qui donne une forme de vie inédite et profondément religieuse. S'il finit par en donner un (Saül, puis David...), Dieu établit une nette séparation des pouvoirs : le roi n'est ni le prêtre ni le prophète. Subsistent à côté de la royauté politique, la lignée des

prêtres, qui le sont par appartenance à une tribu, et celle des prophètes, qui le deviennent par vocation, c'est-à-dire par un choix de Dieu absolument libre. La présence des prophètes garde les rois de la tentation de messianisme temporel. Celle des prêtres protège le peuple de la tentation d'idolâtrie royale. Même au temps de la splendeur du royaume d'Israël, la laïcité politique est conservée. Et la religion du roi ne fait pas la royauté de la religion.

Cette trilogie maintient un équilibre savant souvent égratigné. Peu importe ici les faits historiques, seul compte la clarté de la volonté divine. Reprenons nos analyses.

Les grands principes de la "laïcité de création" et de la "laïcité de l'homme", reconnues ci-dessus, s'appliquent à ce thème particulier du politique et du religieux sur lequel, comme on l'a noté, se concentre aujourd'hui la question de la laïcité. On peut d'ailleurs regretter que l'attention se focalise presque exclusivement sur ce rapport particulier : si, dans nos sociétés occidentales, il semble que les autres relations, par exemple celle entre la science et la foi, soient régulées par une juste laïcité, il n'est pas évident qu'il en aille de même sur tous les points du globe. De quelle façon le rapport entre la raison (philosophique ou scientifique) et la croyance religieuse se met-il en place dans d'autres sociétés ? Si par endroits le mépris du religieux tourne à la persécution déclarée, ce qui est d'une extrême gravité, en d'autres lieux le mépris de la science touche à l'obscurantisme affiché, ce qui n'est pas moins douloureux. Encore une fois : la mise à distance sans

séparation qu'est la véritable laïcité, n'est pas simple à comprendre et encore moins à mettre en œuvre.

Dieu veut n'être pas le seul à régir l'univers : en quelque sorte, il partage sa toute-puissance avec les créatures. Et voilà pourquoi dans son application ultime, le principe de laïcité conduit à une légitime dissociation entre le pouvoir religieux émanant directement de celui de Dieu, et le pouvoir politique procédant de la laïcité des choses : « rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » résume Jésus. Mais d'autres textes pourraient confirmer ce principe de distinction très ferme : « qui m'a instauré juge entre vous pour régler vos partages ? » s'exclame Jésus alors qu'un frère vient se plaindre à lui que son frère ne veut pas partager l'héritage avec lui.²⁷

11. L'ÉGLISE ET L'ÉTAT : L'ÂME ET LE CORPS

Remarquons d'abord que l'opposition entre César et Dieu ne coïncide pas exactement avec la distinction entre Etat et Eglise. D'abord parce que l'Etat n'est qu'une composante du politique, de « César » : il y a avant tout la nation ou le Peuple dont émane les lois et les gouvernements. Une nation peut exister sans Etat. L'Etat français n'est qu'une réalisation temporaire et nécessairement limitée de la France à un moment donné. De là, ceux qui le composent et l'animent doivent tirer une saine humilité. Ensuite parce que l'Eglise n'est pas Dieu, même si elle en vit, même si elle le porte avec amour en elle

²⁷ Lc 12, 14

et autour d'elle, même si elle n'aurait aucun sens sans Lui. L'Eglise n'est pas Dieu en ce sens qu'elle s'incarne dans le monde et, à ce titre, elle s'intègre dans l'espace et le temps, dans des cultures et des nations, bref elle appartient, d'une certaine manière, à des nations gouvernées par des Etats alors même qu'elle ne peut s'identifier à aucune culture ou régime politique. L'Eglise sera donc le médium par lequel Dieu, qui a mis la juste distance entre lui et l'Etat, va maintenir le lien entre Lui et la Nation sans lequel aucune laïcité politique n'est satisfaisante.

Précisons encore ce rôle si singulier que l'Eglise reçoit de son Seigneur par rapport au politique.

Le Concile Vatican II traite abondamment du rôle de l'Eglise catholique dans le monde de ce temps puisque tout le chapitre 4 de *Gaudium et Spes* lui est consacré.²⁸ Il est tout d'abord très clair que « *cette compénétration de la cité terrestre et de cette cité céleste ne peut être perçue que par la foi* ». ²⁹ L'affirmation porte loin : l'Eglise catholique a parfaitement conscience qu'une immense partie de son rôle restera inconnue et que sa mission relève d'une source à laquelle les non chrétiens ne vont pas adhérer. Cette incapacité à se justifier totalement est, pour l'Eglise, une véritable pauvreté. Mais cette pauvreté la maintient dans l'humilité dont son Sauveur veut qu'elle soit parée et qu'elle a parfois abandonné au profit de discours d'autorité qu'elle aurait souhaités efficaces par eux-mêmes. L'Eglise n'avance pas masquée mais elle parle comme un pauvre qui ne peut complètement justifier les raisons de ses prophéties. Tout

²⁸ *Gaudium et Spes* 40 à 45

²⁹ *Gaudium et Spes* 40 § 3

au plus, peut elle apporter des signes de la vérité de ses dires par la sainteté de ses membres. Les saints signent par leur vie l'authenticité des paroles ecclésiales.

C'est à ce point que surgissent les images promues par le Christ lui-même : lumière du monde, sel de la terre, ferment dans la pâte. Le Christ s'adresse collectivement à ses disciples lorsqu'il les désigne ainsi. Voici l'humble mais nécessaire tâche des communautés chrétiennes et de l'Eglise tout entière : être non seulement acteur dans le monde et dans la cité mais actif d'une façon particulière de telle sorte que son action ne se résorbe pas à former avec les autres une pâte homogène mais s'étend sur la pâte toute entière comme un principe de cristallisation, de sédimentation, de purification, de métamorphose intégrale. Le projet de Dieu pour l'Eglise est ambitieux et propulse les disciples dans une différence et une proximité que l'évangile résume ainsi : *dans le monde sans être du monde*. La tradition chrétienne nous parle aussi de ce rôle de l'Eglise selon la métaphore de l'âme et du corps:³⁰ L'Eglise est, « *pour ainsi dire, l'âme de la société humaine appelée à être renouvelée dans le Christ et transformée en famille de Dieu* ».³¹

L'âme n'est pas le corps et d'une certaine façon le corps peut se croire vivant de lui-même. Mais en réalité il ne peut se passer d'elle. Par ces images, la distinction des pouvoirs est clairement établie ainsi que les apports réciproques.

³⁰ Epître à Diognète

³¹ Gaudium et Spes 40 § 2

12. LA RELATION VIVANTE ET DIALOGALE

Parlons justement et concrètement de ce lien vivant où circulent des apports réciproques.

a. Qu'attend l'Eglise de l'Etat ?

L'Eglise « *ne place pas son espoir dans les privilèges offerts par le pouvoir civil. Bien plus elle renoncera à l'exercice de certains droits légitimement acquis s'il est reconnu que leur usage peut faire douter de la pureté de son témoignage.* »³²

L'Eglise attend de l'Etat la possibilité réelle d'exister dans la sphère publique, et cela à quatre niveaux :

Dans le droit et les moyens de vivre individuellement sa foi. C'est le *niveau privé* qui a toujours des incidences sur la sphère publique par la mentalité qu'il façonne et l'organisation qu'il réclame (par exemple : le repos du dimanche).

Dans le droit et les moyens de vivre communautairement sa foi (rassemblements de cultes, enseignements etc.). C'est le *niveau culturel* de l'Eglise mais dont le retentissement social nécessite une prise en compte politique. Pour l'Eglise catholique, culturel ne signifie pas exclusivement liturgique : l'enseignement (conférences, prédications, catéchèse) appartient de plein droit au culte catholique. Appartiennent aussi le partage des

³² Gaudium et Spes 76 § 5

biens entre chrétiens et les prières publiques (par exemple, les processions extérieures).³³

Dans le droit et les moyens de faire partager ses convictions à d'autres. C'est le *niveau apostolique*. (écoles catholiques, publications etc.) L'Etat ne peut rester en dehors de cette transmission car il se doit de veiller à la salubrité des enseignements transmis en cohérence avec les projets sociaux et humains qui concourent à la paix et au bien commun.

Dans le droit et les moyens de faire écouter sa voix en toutes matières à toute la société. C'est le *niveau prophétique* (participations à des organismes publiques, à des enquêtes, etc.). Là encore, on mesure de suite les implications pour le politique de laisser résonner des voix religieuses dans les médias et les agoras modernes.

Soyons très clairs pour que nos demandes n'apparaissent pas comme des revendications indues de privilèges surannés. Le cardinal Ratzinger, dans son discours lors de sa réception à l'Académie des sciences morales et politiques, a bien cadré les choses : « *Il est conforme à la nature de l'Eglise qu'elle soit séparée de l'Etat et que sa foi ne puisse pas être imposée par l'Etat, mais repose sur des convictions librement acquises. Sur ce point il y a un beau mot d'Origène... : 'le Christ ne triomphe de personne sans qu'on ne le veuille soi-même. Il ne triomphe qu'en convaincant car Il est la Parole*

³³ Actes des apôtres 2, 42

de Dieu.' Il n'appartient pas à l'Eglise d'être un Etat ou une partie de l'Etat mais d'être une communauté basée sur des convictions. Mais il lui appartient aussi de se savoir responsable du tout, et de ne pouvoir se limiter à elle-même. Il lui faut, avec la liberté qui lui est propre, s'adresser à la liberté de tous, de façon que les forces morales de l'histoire restent les forces du présent, et que resurgisse, toujours neuve, cette évidence des valeurs sans laquelle la liberté commune n'est pas possible. »³⁴

L'Eglise justifie ses demandes par la force spirituelle qu'elle représente pour le monde : elle ne travaille pas pour elle mais elle sert Dieu en mettant ses énergies spirituelles au service du monde.

b. Que peut apporter l'Eglise à l'Etat ?

La pensée de l'Eglise ne varie pas sur ce point :
« L'Eglise ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'Etat. Mais elle ne peut ni ne doit rester à l'écart dans la lutte pour la justice. Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer. »³⁵

L'Eglise humanise toujours l'homme et les sociétés.
« Aucune loi humaine ne peut assurer la dignité personnelle et

³⁴ cité par Patrice de Plunkett op cit p 311

³⁵ Benoît XVI Encyclique Deus Caritas est § 28

la liberté de l'homme comme ne le fait l'Évangile du Christ, confié à l'Église ». ³⁶ En ce sens on a pu écrire du Cardinal Lustiger qu'il « cultivait l'art d'interroger la décision politique et de la pousser dans ses retranchements anthropologiques ». ³⁷ Toujours l'Église « *est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine.* » ³⁸ Au moins par sa parole et parfois par son exemple, l'Église -et de façon plus générale la religion- apporte une aide éthique indispensable : « *il est fondamental... de prendre une conscience plus claire de la fonction irremplaçable de la religion pour la formation des consciences et de la contribution qu'elle peut apporter, avec d'autres instances, à la création d'un consensus éthique fondamental dans la société.* » expliquait le pape Benoît XVI devant le Président de la République. ³⁹

L'Église cristallise les communions humaines. A tous les niveaux de nos communautés, à commencer par le couple et la famille jusqu'à l'unité du genre humain, les chrétiens et l'Église sont appelés à être « sacrement » de communion, c'est à dire signe et source d'unité par la fraternité, l'amitié, et toutes ces formes aimables et souriantes par lesquelles la charité divine se donne à nous. Par l'exemple, par son union avec Dieu Lui-même, par la fécondité de sa vie fraternelle et par son esprit d'ouverture à tous, l'Église promeut toutes les vraies associations, dont celle que nous nommons nation car la nation fait partie du plan de Dieu sur l'homme.

³⁶ Gaudium et Spes 41 § 2

³⁷ Père Matthieu Rougé « Jean-Marie Lustiger cardinal républicain »
Ed Parole et silence 2010 p 11

³⁸ Gaudium et Spes 76 § 2

³⁹ Discours à l'Élysée 12 septembre 2008 à Paris

L'Eglise promeut l'international. De par son universalité, « *l'Eglise n'est liée à aucune forme particulière de culture, ni à aucun système politique, économique ou social* », elle peut donc être « *un lien très étroit entre les différentes communautés humaines et entre les différentes nations* » mais à deux conditions : « *pourvu qu'elles lui fassent confiance et lui reconnaissent une authentique liberté pour l'accomplissement de sa mission.* »⁴⁰

L'Eglise apprend aux peuples à lire l'histoire. L'Eglise sait aussi que sa tâche est indispensable au monde et aux cités car dans cette compénétration de la cité de Dieu et de la cité de l'homme tient toute l'histoire humaine ou, plus exactement, « le mystère de son histoire humaine » toujours troublée par le péché. Or les peuples et les nations sont emportés dans le flux intense d'une histoire dont les rouages profonds leur échappent (au moins sur le moment) et, pourtant, ils ne vivent qu'au rythme de cette histoire. L'Eglise qui partage le sort terrestre du monde se doit donc d'apprendre à lire au monde politique : à lire les signes des temps comme le livre de l'Apocalypse le fait dans la Bible en un langage mystérieux, car lire notre époque avec les yeux de Dieu soulève la tempête. « *Les nations doivent apprendre à lire dans l'histoire un message de Dieu. L'aventure de l'humanité n'est ni confuse ni sans signification, ni vouée sans appel à la prévarication des despotes et des pervers.* » nous a enseigné le pape Benoît XVI juste après son élection.⁴¹

⁴⁰ Gaudium et Spes 42 § 4

⁴¹ 11 mai 2005 sur la place Saint-Pierre à Rome

13. LA LAÏCITE FORME LE SOCLE DES RELIGIONS CONCLUSIONS

P our résumer les éléments mis en lumière, nous pourrions parler de socle et de constructions, ou de terre et des plantes.

L a laïcité ne surveille pas la religion : l'Etat s'il en est besoin peut s'arroger temporairement un droit de surveillance voire de contrainte s'il est clairement établi qu'un manquement fondamental à la dignité de la personne humaine se produit ou risque de se produire du fait de la religion. Mais, sauf ces cas d'exception, l'Etat veille à mettre en oeuvre une laïcité solide et éclairée qui forme un socle social clair sur lequel les religions peuvent établir leur existence et leur exercice. Si elles refusent ce socle, si elles répugnent à s'enraciner sur ce sol, alors l'Etat doit s'interroger sur la pertinence de leur existence en son sein. Puis il peut entrer dans une démarche d'exclusion de son sol et de sa vie sociale non pas à cause de dogmes propres qui l'incommoderaient mais en raison du non respect de ce socle commun.

Qu'entendons-nous par 'socle commun' ?

C e 'quelque chose' auquel tout le monde peut et doit adhérer sans quoi aucune vie en société pluraliste n'est possible. Sans quoi les liens entre les parties et les corps sociaux resteraient dans un domaine artificiel et extérieur. Sans ce socle commun, il ne pourrait s'établir dans une société pluraliste qu'une unité de façade prompte

à se désagréger à la moindre difficulté ou au plus petit désaccord.

Quel est ce quelque chose essentiel à la société et qui fait d'elle une société véritablement laïque ? Une vision de l'homme inspirée par la raison. Une anthropologie théorique et pratique établie non selon des critères idéologiques ou religieux mais à partir d'une réflexion conduite par l'intelligence et une intelligence épanouie dans sa capacité à reconnaître sous les variétés infinies des individus humains les principes sacrés et intangibles sans lesquels les mots « droits de l'homme » et « respect de la personne humaine » deviennent factices, incantatoires et fallacieux. Bref, la laïcité n'est crédible comme marque d'une société politique qu'accompagnée d'une sagesse réelle, fine fleur de la philosophie, et qui s'interroge constamment sur ce qu'est l'homme, le monde et l'histoire.

Le concile affirmait : « *Toutes deux (la communauté politique et l'Eglise), quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes.* »⁴²

Il ne revient pas à l'Etat justement laïc d'avoir le dernier mot sur l'homme : seule la religion pétrie d'humanisme, celle qui s'enracine sur un Dieu fait homme, livre les mots ultimes sur le sens et la source de la personne humaine. Mais la laïcité d'une société politique relève de l'anthropologie qu'elle véhicule et de ses capacités réelles à

⁴² Gaudium et spes 76 § 3

donner les fondements culturels et matériels au développement intégral de l'homme.

Voici le socle, la laïcité, sur lequel la construction, la religion, s'élève en paix : sans le transgresser mais en s'édifiant suivant ses lois et ses pensées propres que nul pouvoir politique n'a à lui dicter. L'erreur de la laïcité sera de se situer en face ou à côté de la religion alors qu'elle en forme le socle. En face de la religion, elle ne s'articule plus avec elle, mais elle prend peur ou ombrage, et cherche à l'exclure ou à la brider. A côté de la religion, elle cherche un partenariat douteux. Religion et laïcité ne sont pas de même nature et les mélanges hybrides sont instables. L'Etat se rappelle à lui-même constamment qu'il n'est laïque que dans l'exacte mesure où il demeure la terre ferme et féconde, terre labourée d'un humanisme solide et approfondi en laquelle les semences de la religion s'élaborent en arbres sacrés et profondément humains.

Si le socle n'ouvre pas à plus que lui, c'est qu'une déraison est venue le subvertir en son sein même. On n'est plus alors en droit de parler de laïcité mais d'exclusion du religieux.

Si la construction cherche à s'édifier sans respecter le sol qui l'accueille, alors elle n'est plus à même de se poser en religion respectable mais elle doit rentrer dans la catégorie des mouvements sectaires à caractère religieux, dont l'Etat doit se dépendre, non pas pour se protéger mais pour défendre les citoyens.

O n arrive donc à cette conclusion : le dialogue interreligieux ne s'établit sainement et paisiblement qu'en présence de l'Etat qui n'a pas pour vocation d'arranger les choses en gommant les différences ou en invitant à des célébrations communes religieuses incompatibles avec les doctrines des religions. L'Etat intervient dans le concert des religions en tant qu'établissant le socle commun de la laïcité, elle-même incarnée dans une juste autonomie vis à vis des religions et cependant reliée à elles par l'établissement *d'une cité de l'homme fondée sur la raison.*

L a laïcité propose un cadre humain inséparable du logos. Ainsi elle rentre dans le projet de Dieu sur les choses qu'elle ne sépare de la Sagesse éternelle, sur l'homme qu'elle ne sépare pas de la Sagesse incarnée, sur la Cité qu'elle ne sépare pas de l'Eglise, corps de la Sagesse éternelle. Et, dans le même mouvement, elle consolide la paisible autonomie des choses, de l'homme et du politique. Le politique visant le bien commun, il est juste et droit qu'il avance sur la laïcité à partir des principes accessibles à tous, croyants ou incroyants. Et c'est donc sur l'effort de la raison ouverte sur une recherche zélée de la vérité qu'il se concentrera.

Ainsi dans une société pluraliste, il revient à l'Etat d'assurer la convivialité des diverses religions en se faisant le promoteur du « logos », de la raison dans l'exercice de toutes ses formes : par la science, les sciences humaines mais particulièrement la philosophie, reine des sciences. Elle seule peut saisir et conserver les principes

intangibles sur l'homme au milieu d'une société mouvante dont la fluidité efface les repères.

Ainsi au sein d'une société concrète donnée, l'Etat dans un état de droit est appelé à s'intégrer de plein droit dans le dialogue et la convivialité interreligieuse non pas au même plan que les religions mais dans un échange constant avec chacune d'elles pour vérifier leur conformité avec l'intelligence humaine et les droits de l'homme. A charge pour lui de vérifier sa propre conformité avec la raison et le droit naturel. Et de se faire aider dans cette autorégulation par les forces spirituelles et religieuses de la nation à même de purifier sa propre réflexion : celle-ci en effet peut être entravée par la diversité des sources auprès desquelles elle puise.

Le religieux irrationnel est déraisonnable : à ce titre il ne mérite pas le traitement respectueux que doit l'Etat aux religions. Sur ce thème le choix de la religion catholique est fait depuis longtemps quand les Pères de l'Eglise ont vu dans le Dieu révélé de la Bible ce même Dieu esquissé et cherché à tâtons par les philosophes. Elle n'a jamais peur de la science ni de l'exercice juste de la raison. Au contraire, comprenant l'universalité du Verbe créateur, elle cherche à asseoir sa foi, sa charité et son espérance, sur l'intelligence humaine, quitte à reconnaître le dépassement prodigieux auquel son Seigneur l'appelle : dépassement étonnant mais infiniment respectueux de cette intelligence qui va clore son chemin spirituel lorsqu'elle sera inondée de la vision face à face de Dieu. Au terme, il n'y

aura plus que l'intelligence aimante. L'intelligence et l'amour conjoints comme deux amoureux de Dieu.

Ainsi la laïcité cherche la juste combinaison entre la raison et la religion. Elle ne les mélange pas au point de les confondre. Elle ne les sépare pas au point de les disjoindre. Elle ne s'évertue pas à les tordre par un jeu subtil de compromis. Combinaison n'est pas compromission. Elle les maintient sous influence réciproque sans que l'une n'absorbe l'autre. Influence de purifications et d'enfantements alternatifs.

En parlant de religion et de raison comment ne pas évoquer la grandiose lettre encyclique du Pape Jean-Paul II « Fides et ratio » qui commence par ces lignes si profondes : *« La foi et la raison sont comme les deux ailes qui permettent à l'esprit humain de s'élever vers la contemplation de la vérité... Plus l'homme connaît la réalité et le monde, plus il se connaît lui-même dans son unicité tandis que devient toujours plus pressante pour lui la question du sens des choses et de son existence même... un simple regard sur l'histoire ancienne montre d'ailleurs clairement qu'en diverses parties de la terre, marquées par des cultures différentes, naissent en même temps les questions de fond qui caractérisent le parcours de l'existence humaine : qui suis-je ? D'où viens-je et où vais-je ? Pourquoi la présence du mal ? Qu'y aura-t-il après cette vie ? ... Ces questions ont une source commune : la quête de sens qui depuis toujours est pressante dans le cœur de l'homme, car de la réponse à ces questions dépend l'orientation à donner à l'existence. »*⁴³



⁴³ Jean Paul II « Fides et Ratio » § 1

III. L'art de la laïcité : des perspectives pastorales

Mettre à distance sans séparation, relier sans confusion, tel est l'art de la laïcité. Le mot « art » désigne deux relations : l'une avec la théorie qui pense les principes et l'autre avec la pratique qui les applique à la réalité concrète. L'art se situe aux confins de la pure pensée et de la pure pratique. S'il ignore ou appauvrit la réflexion, il dérive en pragmatisme empirique toujours porteur d'injustice à plus ou moins court terme. Nous ne sommes plus dans le domaine de l'art mais dans celui du bricolage qui n'a qu'un temps. Les décisions en matière de culte ne peuvent être prises selon les seuls critères du sens du vent (selon ce que prédisent les sondages !) ou d'un bilan économique. Inversement, s'il refuse de s'inscrire dans une pratique immédiate, il ne répond pas au besoin concret des religions ni au devoir pratique du politique confronté à des poussées fiévreuses dans une société dont il porte la responsabilité en matière de paix et d'harmonie.

L'art véritable prend donc en considération les temps et les lieux, les moyens concrets, les incidences sociales ou sécuritaires, bref tout ce qui fait un contexte réel. Comment évacuer cette évidence que les idées ne valent que par les actes qu'elles suscitent, selon le mot de Simone Weil ? Mais pour qu'elles soient appliquées dans le concret, il faut tenir compte des circonstances précises dont les variations vont entraîner des applications diverses. Du coup, ce qui vaut pour les armées françaises aujourd'hui n'a

pas nécessairement force de vérité ailleurs et là-bas, avant et après.

Appliquons cet art au domaine politique dans sa complémentarité avec le religieux.

14. NOS ARMEES SONT LAÏQUES : LA VIGILANCE DU POLITIQUE

P our aujourd'hui et ici, quelques axes pratiques me paraissent toujours essentiels, en quelque circonstance que ce soit, dans la mise en pratique saine et efficace de notre laïcité.

I l y a d'abord ce que nous pourrions appeler « la vigilance du politique » où l'Etat se fait plus volontiers veilleur que surveillant avec l'idée que les choses ne sont pas réglées une fois pour toutes : quand on monte la garde, la vigilance ne doit pas tomber alors que la nuit s'achève et que le manque de sommeil épuise. Par manque de goût ou défaut de culture, le commandement politique ou militaire ne peut laisser filer les choses ou laisser faire les cultes entre eux. Il ne peut s'arroger le droit de limiter a priori parce qu'une gêne lui apparaît à un moment donné. « *C'est choses-là sont rudes. Il faut pour les comprendre avoir fait des études.* » Cette citation de Victor Hugo figurait en exergue d'un redoutable polycopié reprenant un cours de physique théorique que je suivis jadis. Il est applicable dans ce domaine infiniment subtil du religieux. Et en ce domaine si particulier où l'improvisation tourne souvent mal, on s'étonne parfois d'un manque de formation des responsables qui se trouveront confrontés au quotidien des religions même s'ils

n'ont pas de graves crises à résoudre. Il y a un faux respect à désigner ici : « je les respecte trop, qu'elles (les religions) se débrouillent toutes seules ou entre elles. » L'ignorance conduit à des défaites quand les faits poussent à travailler ensemble.

A distance mais sans séparation, le politique et les organes civils et militaires qui en dérivent se doivent de veiller sur les religions ou tout au moins sur les cultes par lui reconnus.

Veiller s'entend d'abord au sens de *surveiller* que ces cultes n'empiètent pas sur le champ du politique ; qu'ils ne rognent pas sur des principes républicains sans lesquels le régime politique lui-même serait atteint ; qu'ils ne jettent pas le trouble dans un jeu citoyen honnête et vrai qui est toujours délicat ; qu'ils n'outrepassent pas le champ qui est le leur en brisant les lois propres du régime politique démocratique. Cependant, cette surveillance n'autorise pas le politique et ses représentants à des intrusions dans la doctrine même des religions.

Elle l'oblige d'abord à vérifier le bien fondé de son droit pour reconnaître si ce droit suit vraiment la justice et la vérité. C'est toujours au nom du droit qu'ont été commises les pires injustices. On aura beau être pour un relativisme absolu en matière de vérité, contre la voix de l'Eglise qui continuera à parler de droit et de morale naturels, il faudra bien quand même reconnaître des droits universels ne serait-ce que pour s'ajuster à une prise de

conscience internationale qui proclame les droits de l'homme depuis plus de soixante ans. Le bon sens résiduel, quand il n'est pas matraqué par une idéologie politique, peut aussi servir de boussole efficace dans des situations complexes. Mais encore faut-il accepter de l'écouter et de ne pas suivre un règlement obsolète qui offre le confort de se croire dans le droit chemin ou, tout au moins, de ne pas encourir les affres d'un mécontentement administratif. Relire son droit suppose du courage. Et dans l'armée, nous n'en manquons pas.

Elle lui permet ensuite de prendre les mesures qui s'imposent lorsque, dans la pratique collective ou personnelle, s'insinuent des manquements aux droits de l'homme ou aux droits de la Cité. En aucun cas, cette vigilance ne donne un pouvoir d'instrumentalisation du religieux par le politique. Les fins visées par l'un et l'autre ne peuvent s'identifier même si elles ne se contredisent pas. Le politique sert le bien commun dans sa densité et sa réalisation temporelles quand le religieux cherche à instaurer un état personnel puis collectif permettant la transformation du monde par la présence du divin. Les deux travaillent au bonheur de l'homme dans le respect réciproque que porte la laïcité. Et ce bonheur collectif s'appelle sur terre « civilisation de l'amour ».

Mais veiller signifie aussi *fournir en priorité les moyens* nécessaires pour que le culte puisse vivre les exigences fondamentales sans lesquelles il n'est plus lui-même ou, en tous cas, plus apte à remplir sa mission. Je parle bien *des besoins essentiels* : ni plus ni moins. Le

commandement ne peut s'évertuer en toutes circonstances à assouvir les envies scrupuleuses voire démesurées de l'aumônier qui, comme tous, peut se perdre dans les détails de son culte ou confondre son interprétation personnelle avec la vérité de sa doctrine. L'aumônerie militaire, plus encore que les autres présences religieuses à la société, tient compte des particularités des situations qu'elle a pour mandat d'accompagner : sites compliqués ou étroits, risques armés, missions éloignées, etc. Dans un deuxième temps, dans des circonstances qui le permettent, pourront être étudiées, dans un dialogue constructif et ouvert, les autres demandes moins fondées en nécessité mais néanmoins utiles au culte qui les élabore.

15. UNE HIERARCHIE CLAIRE DE BESOINS PRATIQUES

Pour cela, chaque culte doit s'efforcer de réfléchir sur une échelle d'importance de ses exigences et de ses pratiques et, par voie de conséquence, sur la gravité de tel ou tel manque de moyens. On ne peut pas lisser les pratiques et tout mettre sur le même pied d'égalité au sein d'un même culte. Chaque culte s'incarne dans des pratiques multiples dont l'étranger peine à voir le lien et l'importance. Il s'impose donc la recherche méticuleuse d'une qualification de chaque pratique selon un point de vue religieux et non sociologique. Seuls les experts qualifiés de chaque culte sont à même de juger de l'importance relative des pratiques de son culte. Sur ce thème précis, surnage encore dans certains esprits une grave méprise : l'expertise pourrait être le fruit d'une simple étude théorique « externe » de la religion. Les experts habilités à se prononcer seraient les spécialistes des religions. Avec, sous-

jacente, cette idée que la non implication personnelle donnerait une qualité d'objectivité supplémentaire que ne posséderait pas l'adepte de la religion considérée. C'est là malmener de façon inutile des personnes sensibilisées à une pratique religieuse à caractère « mystique », c'est à dire avec une implication intérieure forte (« une croyance ») bien plus engageante qu'un simple formalisme extérieur. C'est aussi bousculer à coup sûr des besoins réels jugés inutiles à l'aune d'un pragmatisme agnostique. Les experts qualifiés ne peuvent être extérieurs à la religion donnée car la pratique fait aussi la doctrine : théorie et pratique s'influencent réciproquement. Soyons plus précis encore : parmi les adeptes d'un culte donné, seul est apte à se prononcer sur l'importance des choses pratiquées, l'homme religieux ayant qualité reconnue par les structures auxquelles il appartient. L'homme religieux n'agissant qu'en son nom propre ne peut être reconnu comme un interlocuteur par l'Etat ou ses représentants dans un dialogue portant sur les nécessités religieuses. En revanche, celui qui parle au nom d'une part significative de la société nationale parce qu'il est mandaté par son culte sera écouté dans l'exposé de ses demandes dans la mesure elles sont hiérarchisées.

C'est donc à un exposé clair et hiérarchisé des exigences pratiques essentielles de chaque culte que nous avons à travailler de sorte que l'autorité militaire ou civile à même de fournir les moyens correspondants puisse se faire une idée précise de l'importance relative des demandes qui lui sont faites et honorer, en chaque circonstance, selon les possibilités du moment et du lieu, **prioritairement ce qui est prioritaire**, et ce, selon chaque culte de façon équitable et non égalitariste. L'ignorance ou

une connaissance approximative de la spécificité précise de chaque culte ne peuvent conduire qu'à des conduites sans discernement et maltraitant le principe d'égalité. L'égalité se vit en justice selon l'équité c'est à dire « à chacun selon ses besoins » et non « à chacun la même chose. » L'exemple élémentaire de la nourriture rend bien compte de la justesse d'une position d'équité, que chacun mange selon ses besoins (qu'il aura identifiés), et de l'inanité de l'autre position égalitariste, chacun mange la même portion (quitte à en gaspiller). Ce petit rappel sur la justice et l'égalité ne semble pas inutile devant le relâchement de certaines prises de position qui tombent aisément dans la facilité du « à tous la même chose ».

Et c'est donc bien à chacun de reconnaître ses besoins avec lucidité et de les présenter avec honnêteté. L'exercice proposé est en fait un exercice de connaissance de soi dont la partie la plus difficile est de faire la différence entre les besoins et les envies. Certaines envies se présentent avec tant de force qu'on se trompe sur leur vraie valeur et qu'on les prend pour ce qu'elles ne sont pas.

La pratique seule est concernée par cette auto-analyse : aussi imbriquée soit elle avec la doctrine, elle s'en distingue en ce sens qu'elle induit des actes ou des attitudes extérieurs : gestes, rites, repas, temps, lieux etc. En matière de pure pensée religieuse, l'autorité politique ou militaire n'a pas à se prononcer ni pour contredire ni pour encenser. Il lui revient, en revanche, de se mêler dans une juste mesure de l'incarnation de cette doctrine dans une pratique qui va interférer avec la geste publique et qui réclame des moyens

propres sortant des possibilités de la religion elle-même. On pense aux réalités financières mais aussi à des autorisations légales, à des coordinations sociales, etc. Un ensemble de faits sociaux et politiques qui déborde la compétence du groupe religieux et atterrit sur celle du politique.

Reconnaissons que les lignes essentielles de la pratique de chaque religion, « ses besoins », varient considérablement. Pour l'une, l'importance de la nourriture est soulignée : le devoir de manger 'hallal' ou « kasher » semble figurer en bonne place dans les codes fondamentaux régissant la vie du croyant. Pour une autre, telle la religion chrétienne, la question de la nourriture ne tient qu'une place très minime : « le Royaume de Dieu n'est pas affaire de nourriture et de boisson » dira saint Paul. Et les exigences de jeûne ou d'abstinence peuvent se vivre sans régime particulier : il suffira le vendredi saint, par exemple, de se priver à raison de ce que l'Eglise demande. En revanche, le rite, la célébration liturgique du culte tient une place centrale dans notre pratique catholique. Si celle-ci ne se résume pas à la messe dominicale, néanmoins, c'est la participation régulière à la messe qui donne au catholique l'appellation de « pratiquant ». Aussi curieux que cela puisse paraître aux yeux de ceux qui ne partagent pas notre foi, cette manière de dire reflète bien la doctrine catholique pour laquelle l'Eucharistie est la source et la fin de la vie chrétienne.⁴⁴ Du coup, même si on regrette amèrement que pour certains catholiques il y ait peu de chemin entre la source et la fin, que soit quasi inexistante la zone des

⁴⁴ Cf. « Lumen Gentium » 11 § 1

oeuvres charitables, il n'en demeure pas moins que la participation à la messe reste une requête fondamentale, expressive de tout notre culte catholique.

Ainsi, sous prétexte de ne pas manquer l'égalité de traitement à l'égard des différents cultes reconnus, la comparaison systématique des moyens fournis à l'un ou l'autre, sans tenir compte des disparités dans la pratique religieuse, ne conduit qu'à une profonde injustice et, à terme, à un profond malaise. Cette comparaison sans nuance nous semble motivée soit par la passivité (qui élabore des bombes à retardement), soit par l'agressivité (qui alimente les fondamentalismes).

Dans le même sens, la recherche de « l'intersection commune » n'a aucune chance d'aboutir ni en théorie ni en pratique. Cette intersection commune serait, dans l'idée de ceux qui la prônent ou la recherchent, une sorte de compilation des idées et faits communs aux religions. Elle se nommerait « phénomène religieux ». Il y a contre cette manière de voir et de faire un obstacle majeur : c'est que ce phénomène n'existe pas. La dimension religieuse de l'homme s'exprime immédiatement, y compris dans la conscience elle-même, dans une religion donnée avec ses spécificités. Il existe même des religions que l'on pourrait qualifier avec toutes les précautions du monde « de religions sans Dieu ». Une religiosité commune construite sur ce que les religions auraient en commun conduit au vide. Une religiosité commune fondée sur l'idée d'une sur-religion surplombant toutes les religions particulières mène au néant.

Toutes ces manières de penser ou de juger ou d'exercer le pouvoir politique sont des impasses syncrétistes qui trahissent des incapacités à se situer dans son rôle singulier de laïcité ajustée.

16. A CHACUN SA CHAPELLE : LE LIEU DE CULTE CATHOLIQUE

Certes, ne cultivons pas l'esprit de clocher ! Chacun dans son coin regarde l'autre de loin avec le sentiment plus ou moins caché de sa propre supériorité : cette attitude ne peut que contrarier une autorité politique gardienne d'un bien vivre ensemble.

Mais il ne s'agit pas ici de consolider un esprit de clocher en faisant au mieux la lumière sur un des besoins essentiels du culte catholique. Redisons-le avec conviction : le meilleur moyen d'unir les personnes et les religions ne sera pas de les réduire au plus grand dénominateur commun. L'erreur, déjà redoutable en tous temps, le serait encore plus à notre époque, si elle était commise, parce que nos contemporains (individus ou communautés) sont très demandeurs de reconnaissance de la diversité dont ils sont porteurs. Chacun veut être reconnu et aimé pour ce qu'il est et se révolte lorsqu'il se sent assimilé sans nuance à un groupe ou à une autre personne. Une requête forte d'identité particulière caractérise notre époque.

J 'insiste sur cet aspect du culte catholique et de lieu de culte spécifique : depuis ses origines, le christianisme a tenu pour essentiel de célébrer librement l'eucharistie et de disposer autant que faire se peut de lieux idoines pour cette célébration. Des martyrs sont morts pour cela. Dès la fin des persécutions, le monde gréco-romain se pare d'un « blanc manteau d'églises ». Certes, à toute religion, il importe d'avoir ses temples ou ses « hauts lieux ». Mais la spécificité catholique surgit de ce que nous reconnaissons être « la présence réelle », présence du Christ lui-même que la messe réalise d'une manière absolument sans équivalent : la présence de Dieu parmi nous sous les « espèces » (les dehors visibles et palpables) du pain et du vin. Prolongement de son incarnation et de sa passion-résurrection, la présence eucharistique du Christ s'inscrit désormais au-delà de la célébration elle-même : nos tabernacles contiennent exactement cette présence inédite à laquelle ne peut se comparer nulle autre présence. Aussi il n'est pas indifférent pour un catholique de prier devant le Saint-Sacrement ou en son absence. Il est même de la plus haute importance d'avoir à sa disposition aisée un lieu digne, symboliquement identifié, où il puisse venir prier devant le Saint-Sacrement. Telle est la vision de l'Eglise catholique. Telle est sa pratique multiséculaire. Tel est notre besoin clairement identifié comme étant le premier : les missionnaires arrivant sur des terres jusque là ignorées commençaient par planter la croix et édifier chapelles ou églises. Les monastères commençaient ainsi.

L es demandes répétées de lieux de culte catholiques correspondent donc à la première des exigences essentielles de la pratique catholique : il faut au culte

catholique, dès que la chose peut se faire, un lieu spécifique, qui ne peut être partagé avec nulle autre religion ou confession différente puisqu'il contient un autel, symbole du Christ, et un tabernacle avec la Présence Réelle. Si je parle d'un lieu réservé aux catholiques, ce n'est point par mesure d'exclusion : c'est par respect pour ce que nous croyons auquel les autres n'adhèrent pas et, qu'à ce titre, ils ne peuvent pas respecter comme nous l'entendons. Si nous exigeons qu'ils les respectent comme nous sans avoir la même foi que nous, nous les jetterions à poser des actes qui iraient contre leur conscience puisque contraires à leur foi : doit-on demander à un croyant musulman de faire la genuflexion devant le tabernacle ? Il n'est pas difficile de noter que, dans d'autres cultes, des exigences de comportement sont étroitement liées au bâtiment religieux : la nécessité d'entrer déchaussé dans une mosquée ou couvert dans une synagogue traduit pour le culte concerné un respect du lieu et du sacré dont il est porteur. Celui qui ne possède pas la même foi mais souhaite entrer dans l'édifice se pliera de façon légitime à cette règle par respect pour le lieu alors qu'il n'en saisit pas la vérité mais parce que cette requête ne va pas contre sa conscience. Cette règle du respect de chacun par les autres imprime la nécessité pour un catholique d'un lieu sans partage où puissent se vivre les marques de respect de notre foi à l'égard de l'autel et du tabernacle, puis de tous les autres signes traditionnels à travers lesquels s'exprime notre foi et vit notre prière.

Considérer arbitrairement et sans autre forme de procès que si l'on donne un lieu spécifique à un culte, il faut l'octroyer aux autres, relève de l'égalitarisme cité plus haut. D'autre part, le refuser au catholique au motif qu'on

ne peut le donner à tous revient à niveler par le bas : dans ces cas là, obligation semble devoir être faite de niveler toutes les religions au même niveau de gravité et non point en condamnant rigoureusement le culte catholique seul. La chose est claire : si l'on refuse aux catholiques la possibilité d'adorer et de célébrer selon la forme habituelle, il conviendrait par souci d'équité de refuser aux autres cultes des demandes pourtant jugées par eux d'une extrême importance, telles les pratiques alimentaires particulières dont nous savons les difficultés de mise en oeuvre sur beaucoup de terrains. Je compare ce qui est comparable non pas bien entendu sur les faits matériels mais sur la valeur religieuse dont ces faits sont honorés : en matière religieuse, un édifice religieux d'une religion n'est pas objectivement comparable à celui d'une autre, on l'a compris ; une pratique alimentaire n'est pas objectivement comparable à une autre. Seule la qualification par le culte lui-même de l'importance subjective et religieuse d'un acte ou d'une chose tient lieu de valeur de comparaison. Peut-on comparer au mètre carré peint, Vermeer et Delacroix ? Cet exemple montre la vanité de « la mesure identique » que je sens prégnante chez un certain nombre de décideurs qui se refusent à aller au fond des choses.

Encore une fois : l'égalité selon la justice se nomme équité, à savoir à chacun selon ses besoins, besoins dont la variété infinie requiert une attention singulière.

Il est des situations où une demande légitime ne peut être honorée : à l'impossible nul n'est tenu. Mais ce principe n'a de valeur que si l'impossible est réellement

impossible. Les militaires savent mieux que quiconque que l'impossible d'aujourd'hui devient le possible de demain grâce à des surcroûts de courage et d'ingéniosité. Le véritable impossible ne court pas les rues et, parce qu'il se sait petit et désire néanmoins se donner de l'importance, il veille à donner son nom à une progéniture nombreuse qui n'est pas la sienne mais celle du difficile avec qui on le confond aisément.

Pour un militaire le difficile est le chemin, pour reprendre encore une expression de Simone Weil. La largeur de ce chemin est inversement proportionnelle au risque encouru. Mais la récompense de ce chemin, c'est l'honneur de s'être dépassé.

17. UNE BULLE DE SILENCE ? LES LIEUX INTERCULTES

Si la pratique habituelle du culte catholique réclame un lieu particulier organisé selon les besoins de la liturgie catholique, édifice qu'il n'y a pas lieu de refuser dès lors que les circonstances sont stables ou les emprises pérennes, de façon extraordinaire, c'est à dire occasionnelle car tel est le sens du mot 'extraordinaire' en français, nous pouvons prier et célébrer dans des lieux « profanes » : intérieur d'une maison, salle polyvalente, décor naturel, pourvu que ce lieu soit digne du mystère célébré. Une salle poly-culturelle ne peut pas avoir d'autre qualificatif que celui de « profane », mot sans connotation méprisante qui désigne une réalité, une place ou un parvis précédant le temple qui est le lieu du sacré. Qu'il soit réservé à la prière à l'exclusion d'autres

activités ne change pas, pour un catholique, la caractéristique « profane » du lieu. Une chapelle ou une église catholique est un lieu stable, à usage strictement cultuel catholique ; les normes répugnent à en faire des lieux de concert, si ce n'est de façon occasionnelle, et elles imposent normalement un autel et un tabernacle fixes. Si un espace est heureusement dégagé de façon provisoire pour que le culte catholique puisse célébrer sa liturgie propre alors que les circonstances d'espace et de temps ne permettent pas la construction ou la réservation d'une chapelle catholique, cette manière de faire, opportune dans un cadre délicat, éprouve lourdement le culte catholique, quand on veut en faire une solution durable, là où il y aurait la possibilité de proposer un espace spécifique et réservé en correspondance avec notre doctrine et nos normes. La tendance actuelle de dégager un espace interreligieux où chaque culte viendrait prier à son tour moyennant l'extraction préalable des symboles ou instruments requis par le type de prière et gardés dans un placard s'oppose strictement à une des exigences *essentiels* du culte catholique. Elle ne semble pas avoir d'autre fondement qu'une ignorance injustifiée des besoins réels. Quand bien même elle se pare de la vertu de bonne intention, il est difficile de ne pas y voir une vision étroite dictée par un matérialisme incompatible avec la vérité de nos cultes ; gain de place, économie de moyens sont des critères impropres au soutien véritable du culte catholique lequel a toujours tenu à construire des cathédrales et à mettre la beauté au service de Dieu. La question nous est donc posée de façon frontale : y-a-t-il vraiment soutien lorsqu'on tient pour peu, voire pour rien, des demandes de lieux de cultes spécifiquement catholiques, adaptés à la pratique (de taille suffisante) et dignement ornés ? Il faut, bien sûr, tenir

compte des édifices déjà existants dans ou en dehors de nos emprises militaires.

Dans les emprises existent souvent, au moins en métropole, des lieux utilisés de longue date par le culte catholique. Quelle qu'en soit l'affectation première ou le degré de consécration religieuse, le fait d'une certaine permanence du culte catholique dans ce lieu justifie une considération particulière. Il ne peut être considéré comme un bâtiment « comme les autres » dont l'autorité militaire ou civile pourrait disposer sans en référer à l'aumônier en chef du culte catholique. Pour un changement d'affectation d'un lieu de culte catholique reconnu comme tel, l'aumônier local n'a pas compétence pour trancher.

En dehors des emprises militaires proprement dites, existent parfois des églises ou chapelles dont l'usage peut tout à fait convenir à l'aumônerie militaire pourvu qu'elles ne soient ni trop éloignées ni trop difficiles d'accès. Nous pensons à certains sites militaires à l'intérieur d'agglomérations où la proximité d'une église « civile » rend l'établissement d'une chapelle militaire redondant. Toutefois, seule l'aumônerie est à même d'établir avec le commandement si un tel lieu extérieur à la vie militaire rend les services religieux que tout soldat est à même d'attendre de l'aumônier catholique. Les activités spécifiques du militaire n'autorisent pas toujours des sorties faciles ni un emploi du temps élastique : il convient alors de situer ce lieu catholique en face des exigences réelles de l'activité du militaire présent sur cette emprise. Dans tous les cas, l'absence - même justifiée - d'une chapelle catholique à l'intérieur de la base ou de l'unité n'est pas sans dommage

symbolique. Une telle situation semble accréditer la thèse de ville ou de vie sans Dieu, thèse qui contredit notoirement l'existence même des aumôneries militaires. Celles-ci n'existent que pour manifester et réaliser concrètement la liberté religieuse qui est de pouvoir pratiquer ou ignorer la religion de son choix mais qui ne peut en aucun cas être une prise de position idéologique visant à expulser le religieux de toute manifestation publique. N'oublions jamais que la présence de nos aumôneries et de nos aumôniers, de quelque culte qu'ils soient, a d'abord une force symbolique qui est tout à l'honneur de la France puisqu'elle n'oublie pas les religions.

Sans dramatiser des situations actuelles, il me paraît nécessaire aujourd'hui, à l'heure où le chef de nos armées et Président de la République relance ce thème de la laïcité ouverte, de bien situer le débat et les implications concrètes de la laïcité : le décor devant lequel les choix de laïcité doivent s'opérer n'est pas celui d'un matérialisme étriqué ou d'un bricolage d'occasion. Ces décisions qui, au départ, semblent régler des problèmes locaux et sans importance nationale, sont, à l'arrivée, de vrais soutiens ou, au contraire, de vraies négations de la religion. On s'étonne parfois de la légèreté avec laquelle certains choix sont posés : le domaine du religieux ne supporte pas l'à peu près et le vite réglé.

18. LES CELEBRATIONS INTERRELIGIEUSES

Mais l'interreligieux qu'on nous prêche paraît devoir se décliner en offices ou célébrations interreligieuses. Commodité ? Souci d'égalité ? Requête de fraternité ? Il est difficile d'évaluer les motivations derrière les demandes qui sont faites. Et il n'est pas dans notre propos de faire des procès d'intentions. Mais il nous revient de décrire avec clarté ce que le culte catholique peut faire ici ou ailleurs car le fait d'être intégré dans un cadre civil comme les armées ne nous dispense pas de respecter scrupuleusement les normes canoniques et liturgiques édictées par l'Eglise. Comme nous aimons à le dire : nous recevons la liturgie, nous ne la fabriquons pas. Il va de soi que, dans des conditions extrêmes, les rubriques le cèdent à la nécessité. Mais alors, les exceptions confirment la règle et ne génèrent aucune jurisprudence pour pratiquer autre chose que la norme qui nous contraint.

Cette précision, inutile pour les catholiques, connaisseurs des règles et des fonctionnements de notre prière commune, peut cependant être nécessaire à tous ceux qui nous accompagnent et nous soutiennent sans connaître non seulement le détail de notre droit mais aussi le fait que nous ne sommes pas à même de célébrer comme nous l'entendons ou comme certains nous le proposent. L'Eglise catholique encadre strictement nos pratiques liturgiques et cérémonielles. Certains en seront choqués préjugant un centralisme réducteur. En réalité, l'Eglise se veut gardienne de l'unité et de la foi. Or notre manière de célébrer exprime notre foi et notre unité. Le mot célèbre de saint Augustin peut être ici rappelé : « si tu veux savoir ce

que nous croyons, viens voir ce que nous chantons.» Et lorsque, par souci de manifestation de la solidarité entre militaires, on nous demande de prier avec d'autres qui ne sont pas chrétiens, nous nous trouvons en porte à faux sévère, pris en tenaille entre une convergence de désir (car nous aussi catholiques avons le goût de la fraternité et de la solidarité) et un souci encore plus fort de ne pas trahir notre foi : nous prions et nous célébrons au nom du Seigneur Jésus, Fils unique du Père éternel, et dans la conscience qu'il est notre unique médiateur. Celui qui n'adhère pas à cet élan peut-il prier avec nous ? Aucune célébration chrétienne ne se fait au nom de Dieu mais au nom de la sainte Trinité et c'est ainsi que nous commençons nos prières par la formule consacrée « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », en faisant le signe de la croix sur notre corps. Ce rite rapide et apparemment fugace n'a donc pas valeur d'habitude : il dit notre foi. Il marque sur nos lèvres le mouvement de notre coeur. Nous ne savons pas prier en dehors de Jésus-Christ : et s'il n'est pas sur nos lèvres, il est dans notre coeur. L'oublier extérieurement pour gommer les aspérités avec les autres cultes revient à jouer la comédie : convient-il à un homme d'en obliger un autre à manquer de sincérité ? A vivre une douloureuse dualité en disant une chose tout en en pensant une autre ?

Voilà, énoncé en toute franchise, ce à quoi quelques inconsciences peuvent nous mener... Ce ne sont donc pas des raisons d'opportunisme, de diplomatie ou de fraternité d'armes qui peuvent nous faire renier notre foi chrétienne pour laquelle sont morts encore au XX^{ème} siècle

des centaines de milliers de disciples du Christ de toutes les confessions chrétiennes.

Ces quelques remarques bien connues ne sont pas là pour condamner des demandes qui nous sont faites en toute bonne volonté mais pour rendre compte de l'embarras dans lequel on nous met en nous les faisant. A Assise, en 1986, le pape Jean-Paul II a voulu que toutes les religions du monde viennent dans un même lieu et dans un même temps non pas pour prier ensemble mais pour être ensemble pour prier. Il ne s'agit pas d'une nuance... S'il s'agit de prier les uns après les autres dans un espace non catholique et à l'occasion d'une cérémonie patriotique, pourquoi pas ? Mais alors, il est inutile - voire trompeur - de parler de célébration interreligieuse. Nommons, s'il le faut, la présence et la prise de parole des aumôniers dans des circonstances où leur visibilité peut apporter réconfort ou force symbolique : nous nous situons alors en dehors du culte proprement dit, en tous cas tel que l'entend le culte catholique.

Et encore ne s'agissait-il à Assise que de prière et non de célébrations encore plus engageantes sur le fond de nos croyances. Sur ce thème des célébrations catholiques, vaste comme notre histoire, une seule distinction paraît ici requise par notre thème. Et ce sera la distinction suivante :

Pour le catholique qui aime prier de bien des manières, il y a un abîme entre l'Eucharistie et toute autre célébration. Entre une messe rapide célébrée par un simple et vieux curé de nos campagnes et des vêpres solennelles présidées par le pape dans la basilique Saint Pierre de Rome, il y a un

abîme... en faveur de la messe, bien entendu ! Car la distance demeure infinie entre la source et le torrent. Entre le sommet et la pente. Les ressemblances extérieures peuvent tromper : chants semblables, même lectures et tenues similaires... et cependant rien n'est « à peu près la messe » ; rien ne s'en approche même dans le culte catholique. Tout en découle y compris les autres sacrements. Nous pourrions dire qu'elle est une exception. Mais alors peut-on imaginer la peine et le désarroi pour un catholique lorsqu'on lui demande de remplacer la messe par je ne sais quelle cérémonie aux couleurs semblables ? Devons-nous faire passer le canada dry pour de l'alcool ?

Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut pas faire que ce qui est ne soit pas. Sauf à se tromper et à tromper les autres. Sauf à renier notre foi : mais alors pourquoi nous appeler « aumôniers catholiques » ? Pourquoi quatre aumôneries distinctes si le but visé est de nous confondre dans des vagues et improbables cérémonies qui attireront, un temps seulement, quelques âmes éprises de curiosité ? Et qui laisseront rapidement nos fidèles de toutes les religions qui n'y trouveront ni un réconfort ni une aide pour leur foi...

Si le dialogue interreligieux, en tant que dialogue, pose des jalons importants pour le respect et la tolérance entre les religions, il ne forme pas une première marche vers l'unité de toutes les religions. En ce sens, on le distingue précisément de l'œcuménisme qui ne concerne que les confessions chrétiennes et qui tend à l'unité de tous les chrétiens entre eux. Le vocabulaire actuel confond

souvent les deux démarches. Il entretient une ambiguïté sans avenir.

Le dialogue interreligieux nous ouvre au respect et à la connaissance de l'autre. Mais il nous soutient aussi dans notre propre foi chrétienne. L'ancien maître général des dominicains, le père Timothy Radcliffe écrivait : *« Je ne peux pas entrer seul dans la totalité du mystère du Christ. Pour ce faire, j'ai besoin de l'autre. J'ai besoin d'entrer en dialogue avec mes frères juifs, avec les musulmans, avec les bouddhistes, pour mieux comprendre tout ce qui relève de ma propre foi. »*⁴⁵

L'oecuménisme tend à répondre à l'ultime prière du Christ, le veille de sa mort : *« qu'ils soient uns comme nous sommes un... »*⁴⁶

Il y aura donc matière à préciser, en les mettant en place si nécessaire, les différents types d'interventions où apparaissent les aumôniers : les cérémonies patriotiques avec manifestations des cultes présents ; les célébrations oecuméniques entre chrétiens (selon le directoire de l'Église catholique) ; les messes catholiques régies par notre droit propre.

⁴⁵ Journal « Le Monde » du 17 avril 2001

⁴⁶ Jean 17, 22

19. UN SAINT CYRIEN, FRERE UNIVERSEL : LE BIENHEUREUX CHARLES DE FOUCAULD

Les aumôniers canadiens entrant dans l'aumônerie militaire prêtent serment avec cette belle formule : « servir sa religion et être attentifs aux autres. » Voilà une belle synthèse de ce que je voulais écrire.

Car, sans négliger nos différends nés de nos différences, le chrétien au milieu des autres garde en lui une conscience vive que « *nous ne vivons pas les uns à côté des autres par hasard ; nous parcourons tous un même chemin comme hommes et donc comme frères et soeurs.* »⁴⁷ Et au-delà de nos possibles malaises et difficultés à vivre ensemble, il nous faut garder à l'esprit la maladie mortelle qui procède de ce multipartisme : l'indifférence. Et l'indifférence produit la solitude. Benoît XVI évoquait ce fait à l'occasion de la journée missionnaire mondiale : « *Dans une société multiethnique qui expérimente toujours davantage des formes de solitude et d'indifférence préoccupantes, les chrétiens doivent apprendre à offrir des signes d'espérance et à devenir des frères universels, en entretenant les grands idéaux qui transforment l'histoire et, sans fausses illusions ou craintes inutiles, s'engagent à faire de la planète la maison de tous les peuples.* »⁴⁸

Mais nous pourrions aussi reprendre en conclusion le témoignage discret du premier saint-cyrien

⁴⁷ Benoît XVI : 97ème Journée mondiale du migrant et du réfugié - 16 janvier 2011

⁴⁸ Message du 6 février 2010

béatifié⁴⁹ que ses proches musulmans appelaient « le frère universel » alors qu'il était déjà installé au coeur du Sahara, à Beni Abbès :

« *Mon humble oratoire porte le nom de fraternité du Sacré Coeur de Jésus ; c'est un lieu d'amour de Dieu et d'amour des hommes, une fraternité car je dois être frère universel, frère très tendre et très dévoué de tous les humains, à l'exemple du Coeur de Jésus, maître et modèle adoré.* »

D'autant plus proche des autres au milieu desquels il vivait, qu'il était fidèle à son Seigneur et à sa foi. D'autant plus reconnu et respecté comme frère universel qu'il était fidèle à l'Eucharistie et à l'adoration eucharistique dont il tirait sa force d'amour.

Est-ce par le renoncement à notre foi ou au contraire par l'approfondissement de notre charité que nous deviendrons frère universel ?

Paris, le 8 décembre 2010

**+ Luc Ravel,
évêque aux armées**

⁴⁹ le 13 novembre 2005

La dimension interreligieuse

Quelques extraits de textes

- 1 -

DECLARATION SUR LES RELATIONS DE L'EGLISE AVEC LES RELIGIONS NON CHRETIENNES « NOSTRA AETATE » DU 28 OCTOBRE 1965

1. Préambule

À notre époque où le genre humain devient de jour en jour plus étroitement uni et où les relations entre les divers peuples se multiplient, l'Église examine plus attentivement quelles sont ses relations avec les religions non chrétiennes. Dans sa tâche de promouvoir l'unité et la charité entre les hommes, et aussi entre les peuples, elle examine ici d'abord ce que les hommes ont en commun et qui les pousse à vivre ensemble leur destinée.

Tous les peuples forment, en effet, une seule communauté ; ils ont une seule origine, puisque Dieu a fait habiter tout le genre humain sur toute la face de la terre ; ils ont aussi une seule fin dernière, Dieu, dont la providence, les témoignages de bonté et les desseins de salut s'étendent à tous, jusqu'à ce que les élus soient réunis dans la Cité sainte, que la gloire de Dieu illuminera et où tous les peuples marcheront à sa lumière.

Les hommes attendent des diverses religions la réponse aux énigmes cachées de la condition humaine, qui, hier comme aujourd'hui, agitent profondément le cœur humain : Qu'est-ce que l'homme? Quel est le sens et le but

de la vie? Qu'est-ce que le bien et qu'est-ce que le péché? Quels sont l'origine et le but de la souffrance? Quelle est la voie pour parvenir au vrai bonheur? Qu'est-ce que la mort, le jugement et la rétribution après la mort ? Qu'est-ce enfin que le mystère dernier et ineffable qui embrasse notre existence, d'où nous tirons notre origine et vers lequel nous tendons ?



- 2 -

**RENCONTRE DU PAPE JEAN-PAUL II
AVEC LES JEUNES MUSULMANS
A CASABLANCA LE 19 AOUT 1985**

Chrétiens et musulmans, nous avons beaucoup de choses en commun, comme croyants et comme hommes. Nous vivons dans le même monde, marqué par de nombreux signes d'espérance, mais aussi par de multiples signes d'angoisse. Abraham est pour nous un même modèle de foi en Dieu, de soumission à sa volonté et de confiance en sa bonté. Nous croyons au même Dieu, le Dieu unique, le Dieu vivant, le Dieu qui crée les mondes et porte ses créatures à leur perfection.

C'est donc vers Dieu que va ma pensée et que s'élève mon cœur: c'est de Dieu même que je désire avant tout vous parler ; de Lui, parce que c'est en Lui que nous croyons, vous musulmans et nous catholiques, et vous parler aussi des valeurs humaines qui ont en Dieu leur fondement, ces valeurs qui concernent l'épanouissement de nos personnes, comme aussi celui de nos familles et de nos

- 81 -

sociétés, ainsi que celui de la communauté internationale. Le mystère de Dieu n'est-il pas la réalité la plus élevée dont dépend le sens même que l'homme donne à sa vie? Et n'est-ce pas le premier problème qui se présente à un jeune quand il réfléchit sur le mystère de sa propre existence et sur les valeurs qu'il entend choisir pour construire sa personnalité grandissante ? (§ 1 – 3^{ème} et 4^{ème} alinéa)

Dans un monde qui désire l'unité et la paix et qui connaît pourtant mille tensions et conflits, les croyants ne devraient-ils pas favoriser l'amitié et l'union entre les hommes et les peuples qui forment sur terre une seule communauté ? Nous savons qu'ils ont une même origine et une même fin dernière: le Dieu qui les a faits et qui les attend, parce qu'il les rassemblera.

L'Eglise catholique pour sa part, il y a vingt ans, lors du Deuxième Concile du Vatican, s'est engagée dans la personne de ses Evêques, c'est-à-dire de ses chefs religieux, à rechercher la collaboration entre les croyants. Elle a publié un *document* sur le dialogue entre les religions (*Nostra Aetate*). Elle affirme que tous les hommes, spécialement les hommes de foi vivante, doivent se respecter, dépasser toute discrimination, vivre ensemble et servir la fraternité universelle. L'Eglise manifeste une attention particulière pour les croyants musulmans, étant donné leur foi au Dieu unique, leur sens de la prière et leur estime de la vie morale. Elle souhaite « promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix, la liberté». (§ 3 – 1^{er} et 2^{ème} alinéa)

Le dialogue entre chrétiens et musulmans est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Il découle de notre

fidélité envers Dieu et suppose que nous sachions reconnaître Dieu par la foi et témoigner de lui par la parole et l'action dans un monde toujours plus sécularisé et parfois même athée. (§ 4 – 1^{er} alinéa)

C'est en travaillant ensemble que l'on peut être efficace. Le travail bien compris est un service des autres. Il crée des liens de solidarité. L'expérience du travail en commun permet de se purifier soi-même et de découvrir les richesses des autres. [...] (§ 6 – 5^{ème} alinéa)

10. L'homme est un être spirituel. Nous, croyants, nous savons que nous ne vivons pas dans un monde fermé. Nous croyons en Dieu. Nous sommes des adorateurs de Dieu.

Nous sommes des chercheurs de Dieu. L'Eglise catholique regarde avec respect et reconnaît la qualité de votre démarche religieuse, la richesse de votre tradition spirituelle.

Nous aussi, chrétiens, nous sommes fiers de notre tradition religieuse.

Je crois que nous, chrétiens et musulmans, nous devons reconnaître avec joie les valeurs religieuses que nous avons en commun et en rendre grâce à Dieu. Les uns et les autres nous croyons en un Dieu, le Dieu unique, qui est toute Justice et toute Miséricorde; nous croyons à l'importance de la prière, du jeûne et de l'aumône, de la pénitence et du pardon; nous croyons que Dieu nous sera un Juge miséricordieux à la fin des temps et nous espérons qu'après la résurrection, il sera satisfait de nous et nous savons que nous serons satisfaits de lui.

La loyauté exige aussi que nous reconnaissons et respectons nos différences. La plus fondamentale est évidemment le regard que nous portons sur la personne et œuvre de Jésus de Nazareth. Vous savez que, pour les chrétiens, ce Jésus les fait entrer dans une connaissance intime du mystère de Dieu et dans une communion filiale à ses dons, si bien qu'ils le reconnaissent et le proclament Seigneur et Sauveur. Ce sont là des différences importantes, que nous pouvons accepter avec humilité et respect, dans la tolérance mutuelle; il y a là un mystère sur lequel Dieu nous éclairera un jour, j'en suis certain. (§ 10 – 1^{er} à 5^{ème} alinéa)

Je voudrais terminer en L'invoquant personnellement devant vous :

O Dieu, Tu es notre Créateur.

Tu es bon et ta miséricorde est sans limites.

A Toi la louange de toute créature.

O Dieu, Tu as donné aux hommes que nous sommes une loi intérieure dont nous devons vivre.

Faire Ta volonté, c'est accomplir notre tâche.

Suivre Tes voies, c'est connaître la paix de l'âme.

A Toi, nous offrons notre obéissance.

Guide-nous en toutes les démarches que nous entreprenons sur terre.

Affranchis-nous des penchants mauvais qui détournent notre cœur de Ta volonté.

Ne permets pas qu'en invoquant Ton Nom, nous venions à justifier les désordres humains.

O Dieu, Tu es l'Unique. A Toi va notre adoration.
Ne permets pas que nous nous éloignons de Toi.
O Dieu, juge de tous les hommes, aide-nous à faire
partie de tes élus au dernier jour.
O Dieu, auteur de la justice et de la paix, accorde-
nous la joie véritable, et l'amour authentique, ainsi
qu'une fraternité durable entre les peuples.
Comble-nous de Tes dons à tout jamais.
Amen !

(§ 11 dernier alinéa)



- 3 -

**LETTRE AUX PRESIDENTS
DES CONFERENCES EPISCOPALES
SUR LA SPIRITUALITE DU DIALOGUE
DE FRANCIS CARDINAL ARINZE - 3 MARS 1999**

Bien qu'il y ait toujours eu des contacts entre catholiques et les membres d'autres religions, le Concile Vatican II - en particulier la Déclaration « *Nostra Aetate* » - peut être considéré comme un tournant dans ces relations. Il entraîna un renouveau dans l'approche de l'Eglise à l'égard des autres religions. Depuis, conduits par l'enseignement du Magistère pontifical et par des documents comme *L'attitude de l'Eglise catholique devant les croyants des autres religions* (1984) et *Dialogue et Annonce* (1991), les catholiques ont accompli des efforts considérables pour

rencontrer les membres d'autres religions. Ils ont lancé plusieurs initiatives et, avec le temps, celles-ci n'ont cessé d'augmenter et de s'étendre. Des rencontres avec des personnes d'autres religions ont lieu dans la vie quotidienne, à travers la coopération dans des oeuvres d'action sociale, par des échanges au niveau de l'expérience religieuse et au cours d'échanges formels où des chrétiens et d'autres croyants discutent d'éléments de foi ou de pratique.

Les catholiques et les autres chrétiens engagés dans ce dialogue interreligieux sont de plus en plus convaincus de la nécessité d'une spiritualité chrétienne solide pour soutenir ces efforts. Pour le chrétien, rencontrer d'autres croyants ne constitue pas une activité marginale par rapport à sa foi. Au contraire, c'est quelque chose qui jaillit des exigences de cette foi. Cela découle de la foi et doit être nourri par la foi. (§ 1 – 1^{er} et 2^{ème} alinéa)

Les chrétiens qui souhaitent entrer en contact et établir une collaboration avec d'autres croyants doivent s'efforcer en premier lieu de se convertir à Dieu. Dans ce contexte, la conversion à Dieu est conçue comme une ouverture à l'action de l'Esprit Saint en soi, en cherchant à discerner positivement la volonté de Dieu et en étant prêt à faire cette volonté lorsqu'on la découvre. Le chrétien est conscient que chacun est tenu à chercher la volonté de Dieu et à lui obéir telle qu'elle s'est fait connaître à sa conscience. Chacun peut et doit faire des progrès dans cette quête et dans cet accomplissement de la volonté de Dieu. En outre, plus les partenaires engagés dans le dialogue interreligieux "cherchent la face de Dieu"⁵⁰, plus ils seront proches les uns des autres et plus ils auront de possibilités

⁵⁰ Cf. Ps. 27, 8

de se comprendre mutuellement. On peut alors constater que le dialogue interreligieux est une activité profondément religieuse. (§ 4)

Le chrétien qui rencontre d'autres croyants le fait en tant que membre de la communauté de foi chrétienne et, par conséquent, comme témoin de Jésus-Christ. Il est important que le chrétien ait une identité religieuse très claire. Le dialogue interreligieux ne suppose pas que le chrétien écarte certains éléments de la foi ou de la pratique chrétienne, les mettant en quelque sorte entre parenthèses, et encore moins qu'il les mette en doute. Au contraire, les autres croyants veulent savoir clairement à qui ils ont affaire.

Nous sommes fermement convaincus que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés⁵¹ et que Dieu peut aussi accorder sa grâce au-delà des frontières visibles de l'Eglise.⁵² En même temps, le chrétien est conscient que Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, est le seul et unique Sauveur de toute l'humanité et que ce n'est que dans l'Eglise fondée par le Christ que l'on peut trouver les moyens du salut dans leur plénitude. Cela ne doit pas conduire le chrétien à adopter une attitude triomphaliste ou à développer un complexe de supériorité. Au contraire, c'est dans l'humilité et avec le désir d'un enrichissement mutuel que l'on peut rencontrer d'autres croyants, tout en s'en tenant fermement aux vérités de la foi chrétienne. Lorsqu'il est pratiqué avec cette vision de foi, le dialogue interreligieux ne conduit en rien au relativisme religieux. (§ 5 – 1^{er} et 2^{ème} alinéa)

⁵¹ cf. 1 Tm 2, 4

⁵² cf. LG 16 ; Redemptor Hominis, 10

Dans le dialogue, le chrétien est appelé à être un témoin du Christ, imitant le Seigneur dans sa proclamation du Royaume, dans son souci et sa compassion à l'égard de chaque individu et dans son respect de la liberté de la personne. Il est nécessaire de redécouvrir le lien étroit qui existe entre l'annonce et le dialogue en tant qu'éléments de la mission évangélisatrice de l'Eglise. Il faut bien comprendre que ces éléments ne sont pas interchangeable, qu'ils ne doivent pas non plus être confondus, mais qu'ils sont vraiment liés. L'annonce tend à la conversion, dans le sens d'une acceptation libre de la Bonne Nouvelle du Christ et du désir de devenir membre de l'Eglise. D'un autre côté, le dialogue suppose la conversion dans le sens d'un retour du coeur vers Dieu dans l'amour et l'obéissance à sa volonté: en d'autres termes, une ouverture du coeur à l'action de Dieu. C'est Dieu qui attire les hommes à lui, en envoyant son Esprit qui est à l'oeuvre au plus profond de leur coeur. (§ 6)

Le chrétien qui participe à des initiatives interreligieuses ressent de plus en plus la nécessité de comprendre les autres religions, afin précisément de mieux comprendre les membres de ces religions. On pourra constater qu'il existe de nombreux points de contact: la croyance en un Dieu qui est Créateur, l'aspiration à la transcendance, la pratique du jeûne et de l'aumône, le recours à la prière et à la méditation ou encore l'importance du pèlerinage. Toutefois, les différences ne doivent pas être passées sous silence. Une spiritualité chrétienne du dialogue ne pourra grandir que si ces deux dimensions sont conservées. Tout en appréciant le travail de l'Esprit de Dieu parmi les croyants d'autres religions, non seulement dans le coeur des individus mais aussi dans certains de leurs rites

religieux, le caractère unique de la foi chrétienne doit être respecté. (§ 7)

La spiritualité qui doit animer et sous-tendre le dialogue interreligieux est une spiritualité vécue dans la foi, l'espérance et la charité. Il y a d'abord la foi en Dieu, Créateur et Père de toute l'humanité, qui réside dans une lumière inaccessible et dont l'esprit humain est incapable de pénétrer le mystère. L'espérance caractérise un dialogue qui n'exige pas de résultats immédiats, mais qui croit fermement que "le dialogue est un chemin vers le Royaume et (qu')il donnera sûrement ses fruits, même si les temps et les moments sont réservés au Père". La charité qui vient de Dieu et qui nous est communiquée par l'Esprit Saint presse les chrétiens à partager gratuitement l'amour de Dieu avec les autres croyants. Le chrétien est donc convaincu que l'activité interreligieuse jaillit du cœur de la foi chrétienne. (§ 8)



- 4 -

**DISCOURS AUX PARTICIPANTS
A LA CEREMONIE CONCLUSIVE
DE L'ASSEMBLEE INTERRELIGIEUSE.
JEAN-PAUL II - JEUDI 28 OCTOBRE 1999**

J'ai toujours considéré que les chefs religieux jouaient un rôle vital pour alimenter l'espérance de justice et de paix sans laquelle il n'y a pas d'avenir digne de l'humanité. [...]
(§ 2)

- 89 -

Certains prétendent que la religion est une partie du problème, car elle freine le chemin de l'humanité vers la paix et la prospérité véritables. En tant qu'hommes religieux, il est de notre devoir de démontrer que ce n'est pas le cas. Toute utilisation de la religion visant à promouvoir la violence est un abus de la religion.

La religion n'est pas et ne doit pas devenir un prétexte pour les conflits, en particulier lorsque l'identité religieuse, culturelle et ethnique coïncident. La religion et la paix vont de pair: faire la guerre au nom de la religion est une contradiction flagrante.⁵³ Les chefs religieux doivent clairement montrer qu'ils s'engagent à promouvoir la paix précisément en vertu de leur croyance religieuse.

Le devoir qui nous attend consiste donc à promouvoir une culture du dialogue. Individuellement et ensemble, nous devons montrer que la croyance religieuse inspire la paix, encourage la solidarité, promeut la justice et défend la liberté. Mais l'enseignement seul ne suffit jamais, aussi indispensable soit-il. Il doit donc être traduit en action. [...] (§ 3 – 2^{ème} et 3^{ème} alinéa)



⁵³ cf. Discours aux participants à la VIème Assemblée de la Conférence mondiale sur la Religion et la Paix, 3 novembre 1994, n. 2

**ENCYCLIQUE « DIEU EST AMOUR »
BENOIT XVI - 25 DECEMBRE 2005**

Pour définir plus précisément la relation entre l'engagement nécessaire pour la justice et le service de la charité, il faut prendre en compte deux situations de fait fondamentales :

a) L'ordre juste de la société et de l'État est le devoir essentiel du politique. Un État qui ne serait pas dirigé selon la justice se réduirait à une grande bande de vauriens, comme l'a dit un jour saint Augustin: «*Remota itaque iustitia quid sunt regna nisi magna latrocinia ?* ». La distinction entre ce qui est à César et ce qui est à Dieu⁵⁴, à savoir la distinction entre État et Église ou, comme le dit le Concile Vatican II, l'autonomie des réalités terrestres, appartient à la structure fondamentale du christianisme. L'État ne peut imposer la religion, mais il doit en garantir la liberté, ainsi que la paix entre les fidèles des différentes religions. De son côté, l'Église comme expression sociale de la foi chrétienne a son indépendance et, en se fondant sur sa foi, elle vit sa forme communautaire, que l'État doit respecter. Les deux sphères sont distinctes, mais toujours en relation de réciprocité.

La justice est le but et donc aussi la mesure intrinsèque de toute politique. Le politique est plus qu'une simple technique pour la définition des ordonnancements publics : son origine et sa finalité se trouvent précisément dans la justice, et cela est de nature éthique. Ainsi, l'État se trouve de fait inévitablement confronté à la question : comment

⁵⁴ cf. Mt 22, 21

réaliser la justice ici et maintenant ? Mais cette question en présuppose une autre plus radicale : qu'est-ce que la justice ? C'est un problème qui concerne la raison pratique ; mais pour pouvoir agir de manière droite, la raison doit constamment être purifiée, car son aveuglement éthique, découlant de la tentation de l'intérêt et du pouvoir qui l'éblouissent, est un danger qu'on ne peut jamais totalement éliminer.

En ce point, politique et foi se rejoignent. Sans aucun doute, la foi a sa nature spécifique de rencontre avec le Dieu vivant, rencontre qui nous ouvre de nouveaux horizons bien au-delà du domaine propre de la raison. Mais, en même temps, elle est une force purificatrice pour la raison elle-même. Partant de la perspective de Dieu, elle la libère de ses aveuglements et, de ce fait, elle l'aide à être elle-même meilleure. La foi permet à la raison de mieux accomplir sa tâche et de mieux voir ce qui lui est propre. C'est là que se place la doctrine sociale catholique : elle ne veut pas conférer à l'Église un pouvoir sur l'État. Elle ne veut pas même imposer à ceux qui ne partagent pas sa foi des perspectives et des manières d'être qui lui appartiennent. Elle veut simplement contribuer à la purification de la raison et apporter sa contribution, pour faire en sorte que ce qui est juste puisse être ici et maintenant reconnu, et aussi mis en œuvre.

La doctrine sociale de l'Église argumente à partir de la raison et du droit naturel, c'est-à-dire à partir de ce qui est conforme à la nature de tout être humain. Elle sait qu'il ne revient pas à l'Église de faire valoir elle-même politiquement cette doctrine : elle veut servir la formation des consciences dans le domaine politique et contribuer à faire grandir la perception des véritables exigences de la

justice et, en même temps, la disponibilité d'agir en fonction d'elles, même si cela est en opposition avec des situations d'intérêt personnel. Cela signifie que la construction d'un ordre juste de la société et de l'État, par lequel est donné à chacun ce qui lui revient, est un devoir fondamental, que chaque génération doit à nouveau affronter. S'agissant d'un devoir politique, cela ne peut pas être à la charge immédiate de l'Église. Mais, puisque c'est en même temps un devoir humain primordial, l'Église a le devoir d'offrir sa contribution spécifique, grâce à la purification de la raison et à la formation éthique, afin que les exigences de la justice deviennent compréhensibles et politiquement réalisables.

L'Église ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'État. Mais elle ne peut ni ne doit non plus rester à l'écart dans la lutte pour la justice. Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles, sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer. La société juste ne peut être l'œuvre de l'Église, mais elle doit être réalisée par le politique. Toutefois, l'engagement pour la justice, travaillant à l'ouverture de l'intelligence et de la volonté aux exigences du bien, intéresse profondément l'Église.

b) L'amour – *caritas* – sera toujours nécessaire, même dans la société la plus juste. Il n'y a aucun ordre juste de l'État qui puisse rendre superflu le service de l'amour. Celui qui veut s'affranchir de l'amour se prépare à s'affranchir de l'homme en tant qu'homme. Il y aura toujours de la souffrance, qui réclame consolation et aide. Il y aura

toujours de la solitude. De même, il y aura toujours des situations de nécessité matérielle, pour lesquelles une aide est indispensable, dans le sens d'un amour concret pour le prochain. L'État qui veut pourvoir à tout, qui absorbe tout en lui, devient en définitive une instance bureaucratique qui ne peut assurer l'essentiel dont l'homme souffrant -tout homme- a besoin : le dévouement personnel plein d'amour. Nous n'avons pas besoin d'un État qui régent et domine tout, mais au contraire d'un État qui reconnaisse généreusement et qui soutienne, dans la ligne du principe de subsidiarité, les initiatives qui naissent des différentes forces sociales et qui associent spontanéité et proximité avec les hommes ayant besoin d'aide. L'Église est une de ces forces vives : en elle vit la dynamique de l'amour suscité par l'Esprit du Christ. Cet amour n'offre pas uniquement aux hommes une aide matérielle, mais également réconfort et soin de l'âme, aide souvent plus nécessaire que le soutien matériel. L'affirmation selon laquelle les structures justes rendraient superflues les œuvres de charité cache en réalité une conception matérialiste de l'homme : le préjugé selon lequel l'homme vivrait «seulement de pain»⁵⁵ est une conviction qui humilie l'homme et qui méconnaît précisément ce qui est le plus spécifiquement humain. (§ 28)

Ainsi nous pouvons maintenant déterminer avec plus de précision, dans la vie de l'Église, la relation entre l'engagement pour un ordre juste de l'État et de la société, d'une part, et l'activité caritative organisée, d'autre part. On a vu que la formation de structures justes n'est pas immédiatement du ressort de l'Église, mais qu'elle appartient à la sphère du politique, c'est-à-dire au domaine

⁵⁵ Mt 4,4; cf. Dt 8, 3

de la raison responsable d'elle-même. En cela, la tâche de l'Église est médiante, en tant qu'il lui revient de contribuer à la purification de la raison et au réveil des forces morales, sans lesquelles des structures justes ne peuvent ni être construites, ni être opérationnelles à long terme.

Le devoir immédiat d'agir pour un ordre juste dans la société est au contraire le propre des fidèles laïques. En tant que citoyens de l'État, ils sont appelés à participer personnellement à la vie publique. Ils ne peuvent donc renoncer «à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le *bien commun*». Une des missions des fidèles est donc de configurer de manière droite la vie sociale, en respectant la légitime autonomie et en coopérant avec les autres citoyens, selon les compétences de chacun et sous leur propre responsabilité. Même si les expressions spécifiques de la charité ecclésiale ne peuvent jamais se confondre avec l'activité de l'État, il reste cependant vrai que la charité doit animer l'existence entière des fidèles laïques et donc aussi leur activité politique, vécue comme «charité sociale».

Les organisations caritatives de l'Église constituent au contraire son *opus proprium*, une tâche conforme à sa nature, dans laquelle elle ne collabore pas de façon marginale, mais où elle agit comme sujet directement responsable, faisant ce qui correspond à sa nature. L'Église ne peut jamais se dispenser de l'exercice de la charité en tant qu'activité organisée des croyants et, d'autre part, il n'y aura jamais une situation dans laquelle on n'aura pas besoin de la charité de chaque chrétien, car l'homme, au-delà de la justice, a et aura toujours besoin de l'amour. (§ 29)

**LETTRE DU PAPE BENOIT XVI A MGR SORRENTINO
A L'OCCASION DU 20EME ANNIVERSAIRE
DE LA RENCONTRE INTERRELIGIEUSE
DE PRIERE POUR LA PAIX.
2 SEPTEMBRE 2006**

[...] De plus, le fait que les conflits armés se déroulent aujourd'hui en particulier dans le cadre des tensions géopolitiques existant dans de nombreuses régions peut donner l'impression que ce ne sont pas seulement les diversités culturelles, mais les différences religieuses elles-mêmes qui constituent des motifs d'instabilité ou de menace pour les perspectives de paix. C'est précisément sous ce profil que l'initiative promue il y a 20 ans par Jean-Paul II revêt le caractère d'une prophétie exacte. Son invitation aux responsables des religions mondiales en vue d'un témoignage commun de paix sert à préciser sans équivoque possible que la religion ne peut qu'être porteuse de paix. (§ 2)

On pourrait objecter que l'histoire connaît le triste phénomène des guerres de religion. Nous savons toutefois que de telles manifestations de violence ne peuvent pas être attribuées à la religion en tant que telle, mais aux limites culturelles dans lesquelles elle est vécue et se développe dans le temps. Toutefois, lorsque le sentiment religieux atteint sa maturité, il suscite chez le croyant la perception que la foi en Dieu, Créateur de l'univers et Père de tous, ne peut manquer de promouvoir entre les hommes des relations de fraternité universelle. En effet, des témoignages du lien intime qui existe entre le rapport avec Dieu et

l'éthique de l'amour sont visibles dans toutes les grandes traditions religieuses. Nous, chrétiens, nous sentons confirmés en cela et encore plus illuminés par la Parole de Dieu. [...] (§ 4)

La rencontre organisée à Assise par le serviteur de Dieu Jean-Paul II mit de façon opportune l'accent sur la valeur de la prière dans l'édification de la paix. Nous sommes en effet conscients de combien le chemin vers ce bien fondamental est difficile et parfois humainement sans espoir. La paix est une valeur dans laquelle confluent de nombreux éléments. Pour la construire, les voies d'ordre culturel, politique et économique son certainement importantes. Toutefois, **en premier lieu, la paix doit être édifiée dans les coeurs. C'est là, en effet, que se développent les sentiments qui peuvent l'alimenter ou, au contraire, la menacer, l'affaiblir, l'étouffer.** Par ailleurs, le coeur de l'homme est le lieu des interventions de Dieu. C'est pourquoi, à côté de la dimension "horizontale" des relations avec les autres hommes, la dimension "verticale" de la relation de chacun avec Dieu, dans lequel tout a son fondement, se révèle, à cet égard, d'une importance fondamentale. C'est précisément cela que le Pape Jean-Paul II, à travers l'initiative de 1986, entendit rappeler au monde avec force. Il demanda une prière authentique, qui touchât l'existence tout entière. Il voulut pour cela qu'elle soit accompagnée par le jeûne et exprimée dans le pèlerinage, symbole du chemin vers la rencontre avec Dieu. Et il expliqua: "La prière suppose de notre part la conversion du coeur".⁵⁶ Parmi les aspects caractéristiques de la Rencontre de 1986, il faut souligner que cette valeur de la prière dans l'édification de la paix fut témoignée par

⁵⁶ (Discours lors de la cérémonie d'accueil à Assise, 4 novembre 1986)

les représentants de diverses traditions religieuses, et cela eut lieu non pas à distance, mais dans le cadre d'une rencontre. De cette façon, les fidèles en prière des diverses religions purent démontrer, à travers le langage du témoignage, que la prière ne divise pas, mais unit, et constitue un élément déterminant pour une pédagogie efficace de la paix, centrée sur l'amitié, sur l'accueil réciproque, sur le dialogue entre des hommes de cultures et de religions différentes. Nous avons plus que jamais besoin de cette pédagogie, en particulier en ce qui concerne les nouvelles générations. Tant de jeunes, dans les régions du monde frappées par des conflits, sont éduqués à des sentiments de haine et de vengeance, dans des contextes idéologiques dans lesquels se cultivent les semences de vieilles rancoeurs et où l'on prépare les esprits à de futures violences. Il faut abattre ces barrières et favoriser la rencontre. [...] (§ 5)

Pour ne pas se méprendre sur le sens de ce que, en 1986, Jean-Paul II voulut réaliser et que, à travers l'une de ses expressions elles-mêmes, on a l'habitude de qualifier comme "esprit d'Assise", il est important de ne pas oublier l'attention dont on fit alors preuve afin que la **rencontre interreligieuse de prière ne se prête à aucune interprétation syncrétiste, fondée sur une conception relativiste**. C'est précisément pour cela que, dès ses premières paroles, Jean-Paul II déclara : "Le fait que nous soyons venus ici n'implique aucune intention de rechercher un consensus religieux entre nous, de mener une négociation sur nos convictions de foi. Il ne signifie pas non plus que les religions peuvent être réconciliées sur le plan d'un engagement commun dans un projet terrestre qui les dépasserait toutes. Il n'est pas non plus une concession au relativisme des croyances religieuses..." (*ibid.*). Je désire

répéter ce principe, qui constitue le présupposé de ce dialogue entre les religions que, il y a quarante ans, le Concile Vatican II souhaite dans la Déclaration sur les Relations de l'Eglise avec les Religions non-chrétiennes (cf. *Nostra aetate*, n. 2). ... Il est toutefois nécessaire, également ici, d'éviter les confusions inopportunes. C'est pourquoi, **même lorsque l'on se retrouve ensemble pour prier pour la paix, il faut que la prière se déroule selon les chemins distincts propres aux diverses religions.** Tel fut le choix de 1986, et ce choix ne peut manquer de demeurer valable aujourd'hui également. La convergence des différences ne doit pas donner l'impression de céder au relativisme, qui nie le sens même de la vérité et la possibilité d'y puiser. (§ 6)

- 7 -

**DISCOURS DU PAPE BENOIT XVI
AU "POPE JOHN PAUL II CULTURAL CENTER"
DE WASHINGTON, D.C. - LE JEUDI 17 AVRIL 2008**

Ce pays possède une longue histoire de collaboration entre les différentes religions, dans de nombreux domaines de la vie publique. Des services de prière interreligieuse au cours de la fête nationale du Remerciement, des initiatives communes dans des activités caritatives, une voix unanime à propos d'importantes questions publiques : telles sont certaines des façons dont les membres des différentes religions se rencontrent pour améliorer la compréhension réciproque et promouvoir le bien commun. J'encourage tous les groupes religieux qui sont en Amérique à persévérer dans leur collaboration et à enrichir ainsi la vie

- 99 -

publique par des valeurs spirituelles qui animent votre action dans le monde. (§ 2)

J'invite donc toutes les personnes religieuses à considérer le dialogue non seulement comme un moyen pour renforcer la compréhension réciproque, mais également comme une façon de servir la société de manière plus large. En témoignant des vérités morales qu'ils ont en commun avec tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté, les groupes religieux exerceront une influence positive sur la culture au niveau le plus large et ils inspireront leurs voisins, leurs collègues de travail et leurs concitoyens à s'unir à la tâche de renforcer les liens de solidarité. Pour reprendre les paroles du Président Franklin Delano Roosevelt, "il ne pourrait arriver rien de plus grand à notre terre aujourd'hui qu'une renaissance de l'esprit de foi". (§ 6)

Il y a un autre point sur lequel je désire m'arrêter ici. J'ai remarqué un intérêt croissant parmi les jeunes pour développer des programmes destinés à promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel. Il s'agit d'initiatives louables. Dans le même temps, la liberté religieuse, le dialogue interreligieux et la foi visent à quelque chose de plus qu'un consensus en vue de déterminer des voies pour mettre en œuvre des stratégies concrètes pour faire progresser la paix. **L'objectif le plus vaste du dialogue est celui de découvrir la vérité. Quelle est l'origine et le destin du genre humain? Que sont le bien et le mal?** Ce n'est qu'en affrontant ces questions plus profondes que nous pourrons construire une base solide pour la paix et la sécurité de la famille humaine : "Là où l'homme se laisse

éclairer par la splendeur de la vérité, il entreprend presque naturellement le chemin de la paix".⁵⁷ (§ 9)

[...] Les chefs spirituels ont un devoir particulier, et nous pourrions dire une compétence spéciale, pour mettre au premier plan les questions les plus profondes de la conscience humaine, pour réveiller l'humanité devant le mystère de l'existence humaine, pour faire place dans un monde frénétique à la réflexion et à la prière. (§ 10)

Placés face à ces interrogations les plus profondes concernant l'origine et le destin du genre humain, les chrétiens proposent Jésus de Nazareth. Il est - telle est notre foi - le Logos éternel, qui s'est fait chair pour réconcilier l'homme avec Dieu et révéler la raison qui se trouve à la base de toutes les choses. **C'est Lui que nous apportons dans le forum du dialogue interreligieux. Le désir ardent de suivre ses traces pousse les chrétiens à ouvrir leurs esprits et leurs cœurs au dialogue.**⁵⁸ (§ 11)

Chers amis, dans notre tentative de découvrir les points communs, nous avons peut-être évité la responsabilité de discuter de nos différences avec calme et clarté. Alors que nous unissons toujours nos cœurs et nos esprits dans la recherche de la paix, nous devons également écouter avec attention la voix de la vérité. De cette manière, notre dialogue ne se limite pas à reconnaître un ensemble commun de valeurs, mais il se pousse en avant pour enquêter sur leur fondement ultime. Nous n'avons aucun motif d'avoir peur, car la vérité nous révèle le rapport essentiel entre le monde et Dieu. Nous sommes en mesure de percevoir que la paix est un "don céleste", qui nous

⁵⁷ Message 2006 pour la Journée mondiale de la Paix, n. 3

⁵⁸ cf. Lc 10, 25-37; Jn 4, 7-26

appelle à conformer l'histoire humaine à l'ordre divin. C'est là que se trouve la "vérité de la paix".⁵⁹ (§ 12)

Comme nous l'avons vu alors, **l'objectif le plus important du dialogue interreligieux demande une claire exposition de nos doctrines religieuses respectives.** [...] (§ 12)

Chers amis, faites en sorte que notre dialogue sincère et notre coopération puissent inspirer toutes les personnes à méditer sur les questions les plus profondes à propos de leur origine et de leur destin. Puissent les disciples de toutes les religions être unis dans la défense et la promotion de la vie et de la liberté religieuse dans le monde entier. En nous consacrant généreusement à cette sainte tâche - à travers le dialogue et d'innombrables petits actes d'amour, de compréhension et de compassion - nous pouvons être des instruments de paix pour toute la famille humaine. Paix à vous tous ! (§ 13)

- 8 -

**DISCOURS DE BENOIT XVI AU LAMBETH PALACE
17 SEPTEMBRE 2010**

Le contexte dans lequel le dialogue s'établit entre la Communion anglicane et l'Église catholique, a évolué de manière spectaculaire depuis l'audience privée qui eut lieu entre le Pape Jean XXIII et l'Archevêque John Fisher en 1960. D'une part, la culture ambiante s'éloigne toujours davantage de ses racines chrétiennes, en dépit d'une faim

⁵⁹ cf. Message pour la Journée mondiale de la Paix 2006

profonde de nourriture spirituelle ressentie par beaucoup. D'autre part, la dimension multiculturelle de la société, qui ne cesse de s'accroître et qui est particulièrement marquée dans votre pays, donne l'occasion de rencontrer d'autres religions. Pour nous, chrétiens, cela ouvre la possibilité d'explorer, avec des membres d'autres traditions religieuses, les moyens de témoigner de la dimension transcendante de la personne humaine et de l'appel universel à la sainteté, et cela nous conduit à la pratique des vertus dans notre vie personnelle et sociale. La coopération œcuménique, pour cette mission, reste essentielle et portera certainement des fruits en faveur de la paix et de l'harmonie dans un monde qui, si souvent, semble au bord de l'éclatement. (§ 4)

En même temps, nous chrétiens, nous ne devons jamais hésiter à proclamer notre foi dans l'unique salut qui nous vient du Christ, et à rechercher ensemble à avoir une perception plus profonde des moyens qu'il a mis à notre disposition pour accéder à ce salut. Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité »⁶⁰, et cette vérité n'est pas autre chose que Jésus Christ, le Fils éternel du Père, qui a tout réconcilié en lui par la puissance de sa Croix. Pour être fidèles à la volonté du Seigneur, telle qu'elle est exprimée dans ce passage de la première Lettre de saint Paul à Timothée, nous reconnaissons que l'Église est appelée à être compréhensive, jamais toutefois au détriment de la vérité chrétienne. D'où le dilemme auquel sont confrontés tous ceux qui sont engagés de manière authentique sur les chemins de l'œcuménisme. (§ 5)

⁶⁰ (1 Tm 2,4)

SOMMAIRE

I - Un état des lieux : pour situer notre sujet	1
1 - Une société pluraliste	1
2 - Les deux visages de la voie chrétienne	3
3 - La terre commune où nous avons notre berceau	5
4 - Celui qui croyait au ciel et celui qui n'y croyait pas	7
5 - Notre laïcité française	13
II - La laïcité dans la cité	18
6 - En toile de fond, une laïcité ouverte	18
7 - En créant le monde, Dieu fit la laïcité : la laïcité des choses	20
8 - Dieu vaut ce que l'homme veut : la laïcité de la personne humaine	27
9 - Le lien entre Dieu et l'homme laïque : la grâce et le Christ	33
10 - Le règne de Dieu et celui de César : la laïcité de la cité	38

11 - L'Eglise et l'Etat : l'âme et le corps	42
12 - La relation vivante et dialogale	45
a) Qu'attend l'Eglise de l'Etat ?	45
b) Que peut apporter l'Eglise à l'Etat	47
13 - La laïcité forme le socle des religions Conclusions	50
III - L'art de la laïcité : des perspectives pastorales	56
14 - Nos armes sont laïques : la vigilance du politique	57
15 - Une hiérarchie claire de besoins pratiques	60
16 - A chacun sa chapelle : Le lieu de culte catholique	65
17 - Une bulle de silence ? Les lieux inter-cultes	69
18 - Les célébrations interreligieuses	73
19 - Un saint-cyrien, frère universel : Le bienheureux Charles de Foucauld	78
Annexes :	
La dimension interreligieuse : quelques extraits de textes	80